
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'École et de la Famille

C.-J. MAGNAN - - - - Propriétaire et rédacteur-en-chef



(Gravure reproduite du Monde Illustré)

L'HEROINE DE VERCHÈRES

Née à Verchères en 1678.— Morte à Sainte-Anne de la Pérade en 1737. Elle n'avait que 14 ans lorsqu'elle repoussa les Iroquois qui attaquèrent le Fort de Verchères en 1692.

PEDAGOGIE

Conférences pédagogiques diocésaines à Québec

Du 11 au 16 du mois d'août prochain, la capitale provinciale sera témoin d'un spectacle tout à fait intéressant. Québec recevra dans ses murs historiques des centaines d'institutrices, religieuses et laïques, qui se réuniront au monastère des Dames Ursulines, sur l'invitation qui leur en sera faite par S. G. Mgr l'archevêque de Québec.

Organisées par le Surintendant de l'Instruction publique, patronnées et dirigées par l'Evêque, subventionnées par le gouvernement, ces conférences ont produit de précieux résultats à Montréal, l'an dernier. Nous sommes convaincu que la *semaine pédagogique* de Québec aura autant de succès que celle de la métropole.

L'empressement des institutrices, la bonne hospitalité qui leur sera donnée dans l'antique monastère des Ursulines, la grande renommée pédagogique de Mgr Bégin, les sujets pratiques qui seront traités durant le congrès, tout contribuera à donner aux conférences de 1902 la portée d'un événement scolaire considérable.

Et le site de la ville où ce congrès aura lieu ne constitue-t-il pas lui-même un élément puissant de succès.

Québec ! pour une institutrice de cette province, n'est-ce pas la capitale du Canada-Français, le berceau de notre race, le foyer où l'on revient réchauffer son patriotisme ?

Pendant leur séjour dans la vieille cité de Champlain, les institutrices pourront, tout à loisir, visiter les endroits les plus fameux mentionnés dans les annales du Canada. Ce sera en quelque sorte une leçon d'histoire sur place, à ciel ouvert, une leçon qui ressemblera à un pèlerinage dont chaque étape rappellera une page glorieuse du passé.

Puis, au point de vue professionnel, quel avantage les institutrices ne retireront-elles pas du cours normal qui leur sera offert gratuitement pendant huit jours, trois conférences chaque journée ?

Des questions regardant la pratique quotidienne de l'école seront traitées par des prêtres et des professeurs qui consacrent leur vie entière à l'enseignement. Il sera donné à chaque institutrice d'écouter, de juger, et de faire son profit des idées développées devant elle.

Enfin, ces assises pédagogiques sont propres à nous faire apprécier mieux notre noble carrière. Elles nous disent bien haut que le *savoir* ne suffit pas dans l'enseignement, mais que le *savoir-faire* est indispensable.

Nous publions plus loin le programme des *Conférences* de 1902.

C.-J. MAGNAN.

LES CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES DIOCESAINES

APPRÉCIÉES EN FRANCE. "UN MAGNIFIQUE EXEMPLE."

Sous les titres qui précèdent, *Le Journal*, de Montréal, du 1er avril dernier, parlait dans les termes suivants des conférences pédagogiques inaugurées l'année dernière à Montréal :

"L'année dernière, notre ville a été témoin d'un spectacle magnifique, à l'occasion des conférences pédagogiques inaugurées avec tant de succès par notre vénéré archevêque. Grâce à notre revue d'éducation, *L'Enseignement Primaire*, le superbe congrès du Mont Sainte-Marie a attiré l'attention des revues étrangères. Voici en quels termes *L'Ecole Française*, l'un des principaux organes de l'enseignement catholique de Paris, parle de la belle œuvre fondée par S. G. Mgr Bruchési :

"Au mois d'août dernier, quatre cents religieuses institutrices de la province de Québec et six cents institutrices séculières se réunirent en convention au couvent du Mont Sainte-Marie, à Montréal. Là, sous le haut patronage et en présence de Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, leur furent données, pendant toute une semaine, des conférences pédagogiques du plus haut intérêt. Nous empruntons à la brillante conférence d'ouverture de M. C.-J. Magnan, sur les grandes lignes de la Méthodologie, un passage remarquablement pratique pour en faire profiter nos abonnés. Nous sommes aussi heureux d'attirer l'attention des membres de l'enseignement chrétien en France sur le magnifique exemple donné par le Canada catholique et français dans l'organisation de cette semaine pédagogique dont profitèrent ensemble les religieuses institutrices et les institutrices laïques, toutes chrétiennes, puisque grâce à Dieu, l'école hostile à la foi, même l'école neutre sont inconnues au Canada. Et avant de rapporter la leçon empruntée à M. C.-J. Magnan, nous voulons encore citer de lui une parole très profonde et très vraie :

"En dirigeant ainsi le mouvement pédagogique, dit-il, NN. SS. les évêques font preuve d'un véritable patriotisme. En effet, la pédagogie moderne est une puissance que nous aurions tort de laisser exclusivement aux mains des ennemis de l'Eglise catholique." (1)

Voilà comment l'on juge, en France, les efforts que nos SS. les évêques, aidés de professeurs distingués, font pour promouvoir les intérêts de l'instruction publique au Canada.

Ce témoignage de *L'Ecole Française* fait honneur à notre pédagogie canadienne."

(1) Reproduit de *L'Ecole Française*, de Paris, du 13 mars 1902.

LE PAPE LÉON XIII (1)

Le 3 mars dernier, il y a eu vingt-quatre ans que le Vicaire de Jésus-Christ occupe la chaire de Saint Pierre et conduit l'Eglise de la terre vers le ciel

Les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* se réjouissent à l'occasion de ce grand anniversaire ; ils demandent à Dieu de conserver encore longtemps aux catholiques le glorieux Pilote qui dirige d'une main si sûre la Barque romaine.

Vive Léon XIII, Pape et Roi !

Pensées pédagogiques

Soyez un fidèle dépositaire.

L'enfant suit généralement la voie qu'on lui a ouverte.

Rendons salubre et christianisons le milieu où l'enfant grandira.

GUIBERT.

L'enfant ! c'est une aimable créature, dont la candeur, la simplicité naïve, la docilité confiante, gagnent l'affection et font naître les plus heureux présages. C'est la bénédiction de Dieu et le dépôt du ciel, une âme innocente, dont les passions n'ont pas encore troublé le paisible sommeil, dont la droiture n'a pas été encore altérée par les enchantements du mensonge et les illusions du monde.

L'enfant ! c'est un cœur simple et pur, à qui la religion peut se présenter avec confiance, qui n'a pas encore d'intérêts secrets à défendre contre elle et qui se laisse volontiers attendrir par sa voix maternelle.

C'est ce premier âge de la vie, si doux à voir, si aimable à cultiver, le plus souvent si commode à instruire, si facile à former aux devoirs les plus saints et toujours si intéressant à étudier de près ! Ah ! je comprends que l'enfance ait été si chère au Dieu de l'Évangile ! Tout respire en elle l'innocence et la grâce ! Il y a dans ce premier âge quelque chose qui vient plus récemment du ciel, qui appelait toutes les bénédictions de cette main divine et qui nous représente ici-bas les attraites les plus doux de la candeur et de la vertu.

MGR DUPANLOUP.

(1) Cette note avait été écrite pour la livraison d'avril ; c'est par distraction que le metteur en pages l'a omise.

**Le rapport de l'honorable M. de LaBruère au Comité
catholique jugé en Europe**

Notre confrère de *L'Ecole Française*, de Paris, du 6 mars dernier publie ce qui suit :

" REVUE MENSUELLE

Voici le texte de la motion votée à la Chambre des députés, le 14 février dernier, sur la proposition de M. Brisson :

" La Chambre,

" Considérant que, si l'enseignement secondaire est une fraction importante du système de l'éducation nationale, il ne saurait cependant être isolé des autres parties,

" Qu'il conviendrait de faciliter l'accès à cet ordre d'enseignement des élèves les plus méritants des écoles primaires, afin d'arriver à l'égalité de tous les enfants devant l'instruction,

" Qu'il importe également de relever la condition matérielle et morale des instituteurs et des institutrices, comme des maîtres et professeurs des autres ordres,

" Adhérant au principe de la proposition faite au Sénat et déjà favorablement accueillie par cette assemblée pour l'abrogation de la loi Falloux,

" Passe à l'ordre du jour."

Les trois premiers paragraphes ont été adoptés par 523 voix contre 20 ; —le quatrième, relatif à la loi Falloux, par 266 contre 242—et l'ensemble par 282 voix contre 239.

Or, comme l'ont fait remarquer les orateurs libéraux, la seule chose qui restât de la loi de 1850 ou loi Falloux, c'était le principe même de la liberté de l'enseignement. C'est donc la suppression pure et simple d'une des libertés les plus sacrées des pères de famille, celle de faire élever leurs enfants par des maîtres de leur choix qu'une majorité de vingt-quatre voix a votée le 14 février.

Il ne nous semble pas inutile, au moment même où nous relatons cette iniquité, de montrer l'opinion des étrangers sur la valeur de cet enseignement que les sectaires veulent supprimer. Nous lisons en effet, dans le rapport du surintendant de l'instruction publique de la province de Québec (Canada) aux honorables membres du comité catholique du conseil de l'Instruction publique de la province de Québec : " A l'Exposition universelle, j'ai pu voir les résultats obtenus, me rendre compte de l'énergie que les catholiques ont eu à déployer pour assurer l'existence de l'école chrétienne. Si l'on

songe que l'Etat, en France, considère cet enseignement non comme un auxiliaire, mais comme un rival, que pour l'ouverture de chacune de ces écoles privées, il a fallu lutter contre les exigences académiques, que pas une seule subvention de l'Etat au profit de ces écoles n'est soustraite du budget colossal de l'Instruction publique, l'étranger, tout en rendant justice à la forte organisation de l'Instruction publique, réserve son admiration pour l'initiative des catholiques qui a été assez puissante pour mettre sur pied un enseignement dont les résultats, aux yeux des juges impartiaux, rivalisent avantageusement avec ceux de l'enseignement officiel" (1).

M. DECAUX.

OCTAVE CREMAZIE

La mémoire du poète national des Canadiens-français a été insultée grossièrement par un écrivain qui semble s'être donné pour mission, depuis quelques années, de mépriser tous les beaux noms qui constituent notre gloire nationale la plus pure.

Afin de protester contre la conduite indigne de Benjamin Sulte, nous publierons, dans la livraison de juin prochain, un magnifique portrait du barde canadien.

Rapport du Surintendant de l'Instruction publique

AUX HONORABLES MEMBRES DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. (Suite)

ENSEIGNEMENT MODERNE

PASSY

On sait que par le mot "enseignement secondaire" on entend l'enseignement dont le caractère intrinsèque est l'étude des langues anciennes, du grec et du latin spécialement, et qui constitue une culture parfaitement distincte de l'enseignement primaire.

En France, aujourd'hui, l'enseignement secondaire est double et se divise en enseignement secondaire classique et en enseignement secondaire moderne. C'est le décret du 4 juin 1891 qui consacre le nom d'enseignement secondaire moderne qu'on appelait auparavant "enseignement spécial."

Cet enseignement, d'après les dispositions du décret, comprend : "la langue et la littérature française, les langues et les littératures allemandes et anglaises, la philosophie et la morale, les principes du droit et des notions d'économie politique, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique et la chimie, les sciences naturelles, le dessin, la comptabilité.

L'enseignement moderne possède aussi depuis 1891 son baccalauréat à l'instar du baccalauréat de l'enseignement classique.

On reporte à M. Duruy, ministre de l'Instruction publique sous Napoléon III, la création de cet enseignement en France ; mais il avait été organisé longtemps avant

(1) Cité par l'*Enseignement primaire* de Québec.

par les Frères des Ecoles chrétiennes et, en 1865, il était donné dans nombre d'établissements de Frères dont celui de Passy, un des plus remarquables sinon le plus ancien, fut cité comme modèle par M. Duruy lui-même.

J'ai eu la satisfaction de visiter Passy. Cette importante école d'instruction primaire supérieure est située dans un des quartiers aristocratiques de Paris. Construite sur une hauteur, la maison est vaste et superbe, de même que les jardins et les cours, et du toit la vue s'étend sur tout Paris.

A Passy, le nombre des internes qui suivent le cours supérieur dit d'enseignement moderne est de huit cent cinquante.

ÉCOLES SPÉCIALES

Outre les grandes écoles professionnelles que j'ai mentionnées, j'ai visité une école élémentaire de filles où se donne un cours complémentaire d'enseignement professionnel et ménager. Ces jeunes personnes y apprennent la tenue d'une maison, la cuisine, la couture, et reçoivent huit heures de leçon de dessin par semaine.

A cette visite a succédé celle d'une école professionnelle de filles, destinée à former des modistes, des couturières, des corsetières. On y enseigne la coupe des vêtements de femme, la couture, la broderie et le dessin.

Ces deux dernières écoles renferment au-delà de trois cents enfants chacune.

LES FRÈRES MARISTES

Les Frères Maristes, qui ont des représentants de leur ordre dans la Province de Québec, possèdent dans la rue Pernety, à Paris, un vaste établissement scolaire. Heureux d'aller leur présenter mes hommages, je fus reçu avec de grands égards et beaucoup d'amabilité. On me fit visiter la maison dans toutes ses parties, classes, ateliers de dessin, réfectoires, salles de récréation, cour intérieure, etc. Cette institution fait honneur à la congrégation des Frères et à la ville de Paris. Quatre cent quatre-vingts élèves suivent les cours de cette superbe école.

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

Sur invitation spéciale de M. le professeur Bourgeois, je suis allé à l'école normale supérieure établie pour le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire classique.

Cette superbe école possède des laboratoires, une bibliothèque de 80,000 volumes et un aménagement complet. Les élèves sont internes et il faut avoir dix-huit ans et pas plus de vingt-quatre ans pour y être admis. On entre à l'école au concours, le prix de la pension est de douze cents francs l'an et la durée du cours est de trois années.

Les élèves étrangers, m'a dit M. Bourgeois, peuvent être admis à l'école normale supérieure sur la demande de leur gouvernement et sont absolument traités comme les élèves français. Ils doivent être pourvus, avant leur admission, des baccalauréats ès lettres et ès sciences.

ÉCOLES EN CONSTRUCTION

M. Georges Debrie, architecte du gouvernement et de la ville de Paris, dont j'avais fait la connaissance, a eu l'obligeance de me faire voir deux maisons d'école en construction, une école maternelle et un groupe scolaire. J'ai pu constater sur place les précautions prises pour la bonne ventilation des classes et le bien-être des élèves. Dans les salles, les coins sont arrondis afin de faciliter l'époussetage et d'empêcher l'air vicié de s'y accumuler, et les ornements sont supprimés à cause de la poussière qui peut s'y amasser. Les escaliers possèdent doubles rampes d'inégale hauteur afin de prévenir les accidents; les préaux sont en asphalte et de niveau avec les cours intérieures, et, sous l'asphalte, on met des scories d'usine que l'on couvre de sable.

Cette inspection d'édifices scolaires en construction m'a fort intéressé.

ISSY

C'est un plaisir pour moi de mentionner ma visite chez MM. les Sulpiciens à leur séminaire d'Issy, près Paris. M. l'abbé de Foville qui, autrefois, vint au Canada, eut

l'amabilité de m'y conduire, et j'eus l'honneur de faire la connaissance du très distingué supérieur général de Saint-Sulpice, l'abbé Captier. J'y rencontrai M. l'abbé Clapin, ancien professeur au séminaire de Saint-Hyacinthe, qu'il quitta, il y a quelques années, pour entrer chez les Sulpiciens à Montréal, et qui venait d'être appelé à remplir les hautes fonctions de supérieur du collège canadien à Rome.

La maison d'Issy est une très vaste et très belle construction. Elle est bâtie sur l'emplacement de la maison de campagne de Marguerite de Valois, femme de Henri IV, et une plaque commémorative rappelle le fait. Les jardins qui entourent l'édifice sont grands, et les dessins en avaient été faits par Le Nôtre.

Le séminaire de philosophie, dont les élèves sont au nombre de deux cent cinquante, est un des plus renommés de l'Europe. C'est sur les mêmes bases que fut fondé en 1876, par les Sulpiciens du Canada, le collège de philosophie de Montréal, le seul du genre, je crois, en Amérique.

ÉCOLES DE COMMERCE

Il existe en France des écoles commerciales proprement dites, destinées à préparer les jeunes gens qui veulent se livrer aux carrières commerciales et administratives. Elles font presque double emploi avec les écoles professionnelles et les écoles primaires supérieures. Le cours complet est de quatre années et le programme d'études comprend les matières suivantes : langue française, calligraphie, comptabilité, littérature, mathématiques, géographie, histoire, droit commercial, dessin, économie politique.

Il y a aussi ce qu'on appelle les écoles supérieures de commerce, dont le but est de former des négociants, des banquiers, des administrateurs, des armateurs, des directeurs et des employés d'établissements commerciaux et industriels.

A l'école supérieure de commerce de Paris, la durée du cours est de deux ans et les candidats doivent être âgés de seize ans.

Les villes de Lyon, Marseilles, Bordeaux, Havre possèdent des écoles similaires.

La ville de Paris possède en outre une école appelée "Ecoles des hautes études commerciales" où l'on complète, par un enseignement élevé, les connaissances que les élèves ont puisées dans les établissements spéciaux. Elle sert à former également des agents consulaires capables de représenter dignement la France à l'étranger.

Je ne saurais terminer la nomenclature des écoles qu'il m'a été donné de voir sans exprimer ma reconnaissance aux messieurs du ministère de l'Instruction publique et du ministère du commerce, aux directeurs des maisons d'éducation et à tous ceux qui ont eu l'obligeance de faciliter ma tâche.

Je dois un souvenir particulier à M. Louis Herbet, conseiller d'Etat, dont le salon est le rendez-vous des Canadiens qui visitent Paris et qui m'a manifesté une bienveillance particulière pour laquelle je le remercie.

Je dois aussi exprimer ma reconnaissance à M. Naudy, inspecteur d'écoles primaires, qui, avec une grâce charmante, s'est mis à ma disposition et m'a accompagné dans ma visite aux écoles municipales de Paris, de même qu'au révérend Frère Séguier, un des membres de la maison des Frères des Ecoles chrétiennes de la rue Oudinot. Cet éminent et sympathique éducateur est venu avec moi à Igny, à Beauvais, à l'école de la rue Vaugirard et à Passy. Je ne saurais trop remercier ces messieurs pour les services précieux qu'ils m'ont rendus.

REMARQUES

J'ai donné un résumé de l'organisation scolaire en France, pour en faire bien saisir les traits principaux et apprécier la valeur. Ce régime ne saurait cependant convenir en tout point à notre province qui ne possède ni la population, ni la richesse, ni les moyens d'action et les besoins de ce grands pays. Au reste, nous ne pourrions admettre le principe de la neutralité scolaire, car il aurait pour effet d'affaiblir les croyances religieuses du peuple sans lesquelles la nationalité canadienne ne pourrait conserver sa vitalité et sa force de cohésion, ni jouer le rôle providentiel auquel elle est appelée.

Toutefois, il y a lieu d'étudier certains détails du système français, afin que notre propre organisation puisse en tirer un profit salutaire. (*La fin à la prochaine livraison*).

 Du rôle de la dictée à l'École primaire (1)

 Leçons pratiques (Suite)

COURS SUPÉRIEUR

Comme dans le cours moyen, les dictées sont formées de morceaux d'auteurs. Au cours supérieur, les dictées ne doivent, généralement, présenter aucune accumulation de règles; elles mettent l'élève en présence des seules difficultés qu'on rencontre communément dans un texte quelconque. La méthode à suivre dans la manière de dicter, de corriger et d'expliquer, reste la même que celle du cours moyen. Toutefois, au cours supérieur, il importe que les explications du maître revêtent un caractère quasi littéraire. Le maître ne doit pas faire toutes les remarques qui se présentent à son esprit, mais bien celles qu'il aura préparées avec discernement. C'est alors que la lecture expliquée de la dictée devient une véritable leçon de langue française.

Traitant le même sujet, un ancien inspecteur d'académie, en France, M. Rousselot, disait :

“ Le maître montrera comment une phrase est amenée par la précédente et prépare à son tour celle qui suit ; passant à l'expression de la pensée, il fera voir pourquoi tel mot a été employé plutôt que tel autre, pourquoi il occupe telle place plutôt que telle autre dans l'économie de la phrase. Analysant le morceau, il mettra en lumière l'idée essentielle et montrera comment cette idée est développée. En d'autres termes, il dira : Voilà ce que l'auteur a voulu dire, et voici comment il l'a dit. Qu'après la leçon, à laquelle auront été mêlées des interrogations, il fasse répéter par un ou plusieurs élèves le sujet du morceau lu, avec les observations qu'il a suggérées, voilà un exercice de langage et de pensée ; qu'il le fasse de temps en temps, comme sujet de devoir ; reproduire par écrit, voilà un exercice de rédaction. Là encore, en apprenant à lire, l'élève apprend à réfléchir, à ordonner ses idées, à parler, à écrire dans le sens élevé du mot.”

Essayons maintenant d'appliquer, à l'aide de la dictée, quelques-unes des théories que nous venons de préconiser.

I

Une fête donnée par un Anglais (2)

Un *ambassadeur* anglais à Naples avait donné une fête charmante, mais qui n'avait pas coûté bien cher. On le sut, et on partit de là pour *dénigrer* sa fête, qui avait d'abord beaucoup réussi. Il s'en vengea en véritable Anglais et en homme à qui les *guinées* ne coûtent pas grand'chose. Il annonça une autre fête. On crut que c'était pour prendre sa revanche, et que la fête serait superbe. On accourt. Grande *affluence*. Point d'*apprêts*. Enfin on apporte un réchaud à l'esprit-de-vin. On s'attendait à quelque *miracle*. “ Messieurs, dit-il, ce sont les dépenses et non l'agrément d'une fête que vous cherchez : regardez bien (et il entr'ouvre son habit dont il montre la doublure), c'est un tableau du *Dominicain*, qui vaut cinq mille guinées ; mais ce n'est pas tout ; voyez ces dix billets ; ils sont de mille guinées chacun, *payables à vue* sur la banque d'Amsterdam. Il en fait un rouleau et les met sur le réchaud allumé.) Je ne doute pas, Messieurs, que cette fête ne vous satisfasse, et que vous ne vous retiriez tous contents de moi. Adieu, Messieurs, la fête est finie.”

CHAMFORT.

EXPLICATIONS.— I. *Ambassadeur* : Fonctionnaire chargé de représenter son pays auprès d'un gouvernement étranger.

(1) Résumé d'une conférence donnée sur ce sujet par MM. les inspecteurs d'écoles sous la direction de M. le Surintendant de l'Instruction publique.—Année scolaire 1901-1902.

(2) Ce morceau peut servir d'exercice de *récitation* et de mémoire au cours supérieur.

2. *Dénigrer* : Ce mot, qui signifie *dire du mal de quelqu'un ou de quelque chose*, a littéralement le sens de *noircir* (*denigrare*). Il est donc parent de *nègre*, qui est le doublet de *noir* (lat. *niger*). Le substantif correspondant est *dénigrement*.

3. *Guinées* : La guinée est une ancienne monnaie d'or anglaise valant 21 shellings ou \$5.30. Son nom lui venait de ce que les premières pièces de ce genre furent frappées avec de l'or provenant de la Guinée.

4. *Affluence* : Au sens propre, ce mot désigne l'action de *couler* abondamment vers un lac ou une mer (*af = ad*, vers; *fluere*, couler); au sens figuré, l'action de se porter en grande quantité vers un lieu.—Mots de la même famille: *flux*, *reflux*, *afflux*, *affluer*, *affluent*, *confluer*, *confluent*, *fleuve*, *fluvial*, etc.

5. *Apprêts* : Substantif du verbe *apprêter*, préparer. Ce sont les préparatifs que l'on fait, les dispositions que l'on prend en vue d'une fête, d'une opération, d'une entreprise.

6. *Miracle* : Événement extraordinaire, surprenant.

7. *Agrément* : Ce qui *agrée*, c'est-à-dire ce qui plaît, ce qui cause du divertissement, du plaisir.

8. *Le Dominicain* : Plus exactement *Dominiquin* (Dominico Zampieri,) célèbre peintre italien né en 1581, mort en 1641. Ses fresques (ou grandes peintures murales), dans plusieurs églises de Rome (par exemple Saint-Louis-des-Français, Saint-André-de-la-Vallée, etc.), passent pour des œuvres de premier ordre, ainsi que son tableau de la *Communion de saint Jérôme*, qui est au Vatican (palais des papes). On peut voir de lui, au musée du Louvre, une *Sainte Cécile*, un *Daniel jouant de la harpe*, etc.

9. *Payables à vue* : Se dit de billets ou effets de commerce qu'il suffit de présenter, le jour de l'échéance, à la maison de la banque qui les a émis, pour en recevoir immédiatement le paiement.

RÉFLEXION.—C'est un travers dans lequel donnent beaucoup de personnes de n'estimer que les plaisirs qui coûtent cher. Une sottise vanité les y pousse; et, pour se faire un renom de faste, elles aiment mieux, souvent, s'ennuyer à grand frais que de s'amuser à bon marché.

Les enfants peuvent s'appliquer ces remarques à eux-mêmes. Il n'est pas nécessaire, pour qu'ils s'amuse de bon cœur, qu'ils aient des jouets de grand prix, ni qu'on leur fasse faire des parties qui coûtent beaucoup d'argent. Ils n'ont besoin que de se laisser aller à leur entrain naturel. Un cerceau, une toupie, et mieux encore, deux ou trois bons camarades avec qui l'on joue aux barres: voilà des sources de plaisir auprès desquelles pâliront toujours les jouets compliqués et magnifiques qui s'étalent aux devantures des grands magasins.

II

La mort d'un ami

Heureux celui qui possède un ami! J'en avais un: la mort me l'a ôté; elle l'a saisi au commencement de sa carrière (1), au moment où son *amitié* était devenue un besoin pressant pour mon *cœur*. Nous nous soutenions mutuellement dans les travaux pénibles de la guerre: nous buvions dans la même coupe (2), nous couchions sous la même toile (3) dans les circonstances malheureuses où nous sommes, l'endroit où nous vivions ensemble était pour nous une nouvelle patrie. Je l'ai vu en butte à tous les périls de la guerre désastreuse. La mort semblait épargner l'un pour l'autre, elle épuisa (4) mille fois ses traits autour de lui sans l'*atteindre* (5); mais, c'était pour me rendre sa perte plus sensible. Le tumulte des armes, l'enthousiasme qui s'empare de l'âme à l'aspect du danger auraient peut-être empêché ses cris d'aller jusqu'à mon cœur. Sa mort eût été utile à son pays et funeste aux ennemis, je l'aurais moins regretté. Mais le perdre au milieu des délices d'un quartier d'hiver (6)! Le voir expirer dans mes bras au moment où il paraissait regorger (7) de santé, au moment où notre liaison se resserrait encore dans le repos et la tranquillité. Ah! je ne m'en consolerais jamais.

XAVIER DE MAISTRE (8)

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

(1) *Carrrière*. La profession que l'on embrasse, les études auxquelles on se livre, les entreprises dans lesquelles on s'engage.

(2) *Coupe*. Sorte de vase à boire plus large que profond ; terme poétique désignant toute espèce de verre à boire.

(3) *Toile*. Terme employé par métonymie pour désigner la tente sous laquelle couchent plusieurs soldats en campagne.

(4) *Epuiser*. Consommer en entier, user jusqu'à extinction complète.

(5) *Atteindre*. Toucher, frapper de loin avec quelque chose. Atteindre son but : réussir dans ce qu'on se propose.

(6) *Quartier d'hiver*. Le lieu où l'on loge les troupes pendant l'hiver à l'intervalle de temps compris entre deux campagnes.

(7) *Regorger de santé*. Au figuré, regorger veut dire avoir une grande abondance de quelque chose : ici regorger de santé veut dire avoir une santé brillante.

(8) *Xavier de Maistre*. (1764-1852), né à Chambéry d'une vieille famille française. Il quitta la Savoie en 1792, lorsque ce pays fut annexé à la France ; d'abord officier sarde, il prit du service dans l'armée russe ; il a écrit quelques pages fines et délicates qui ont passé à la postérité. On lit avec plaisir : le *Voyage autour de ma chambre*, *Le lépreux de la cité d'Aoste*, *La chaumière indienne*, *Les prisonniers du Caucase*, *La jeune Sibérienne*.

EXPLICATIONS GRAMMATICALES

GRAMMAIRE.—*Atteindre*, verbe actif, se dit des personnes en général et des choses auxquelles on parvient sans difficulté, sans effort et parfois même sans que la volonté y ait la moindre part. *Atteindre à*, verbe neutre se dit des choses auxquelles on ne peut parvenir qu'avec difficulté, qu'en faisant des efforts dirigés vers elles. Ainsi, on dit *atteindre un certain âge*, *atteindre à la perfection*.

FAMILLE DE MOTS.—*Cœur*, cordial, cordialité, cordialement, cordiforme (qui a la forme d'un cœur), écouer, accorder, accordable, accordant, accordaille, concorde, concorder, concordance, concordat, discorde, discordance.

SYNONYMES.—*Amitié*, affection, inclination, attachement, tendresse, amour, passion. Ces synonymes marquent généralement les mouvements sympathiques de l'âme. *Affection* est le terme générique qui exprime toutes les émotions que l'homme éprouve pour les êtres qu'il chérit ; il comprend donc les autres termes : *tendresse* ne sert qu'à désigner une affection le plus souvent calme et pure comme celle d'une mère pour son enfant ; *inclination* caractérise un penchant irrésistible qui nous porte vers quelqu'un ; *attachement* indique une affection durable ; *amitié* exprime l'affection la plus raisonnable et la plus noble qu'il soit donné à l'homme d'éprouver pour l'homme ; *amour* désigne une affection dont la force domine la volonté et l'intelligence humaine ; enfin, *passion*, dans le langage ordinaire, s'applique à l'excès d'une affection quelconque.

EXERCICES

GRAMMAIRE.—Soulignez les verbes de la dictée et indiquez l'espèce de chacun d'eux.—Expliquez l'emploi de l'accent grave sur *où*.—Donnez les règles concernant l'orthographe de *mille*.—Où place-t-on le point d'exclamation ?—Donnez des exemples.—Qu'est-ce que l'interjection ?—Citez-en plusieurs.—A quel temps : eût été ?—De quel genre est le nom *délice*, au singulier ; au pluriel ?—Faites avec les verbes suivants des verbes commençant par *re*, *ré*, *r*, *res*, dire, sortir, ouvrir, habiller, saisir, sentir, bâtir, prendre, former, paraître, abaisser.—Quelle différence y a-t-il entre *recréer* et *récréer*, reformer et réformer, repartir et répartir ?—Analyser la première phrase de la dictée.

RÉDACTION.—Dites en quelques mots en quoi consiste le morceau.

Voici maintenant une *leçon de français*, à l'aide de la dictée, qui peut servir de modèle au cours supérieur :

III

La Canardière

EXERCICES PRÉLIMINAIRES

LE PROFESSEUR.—Savez-vous où se trouve l'endroit appelé la *Canardière* ?

UN ELÈVE.—Oui monsieur : *La Canardière se trouve sur la rive nord de la rivière Saint-Charles, près de Québec.*

LE P.—La Canardière s'étend-elle seulement au nord de rivière Saint-Charles ?

UN AUTRE E.—*Elle s'étend aussi au nord du bassin de Québec.*

LE P.—Bien. Comment nomme-t-on le territoire compris entre la rivière Saint-Charles et le bassin de Québec, d'un côté, et les Laurentides de l'autre ?

UN E.—Une *plaine* monsieur.

LE P.—Très bien. Ne pourriez-vous pas dire ce qui caractérise cette plaine : est-elle étroite, aride, vaste, fertile ? Choisissez la *qualité* qui convient à cette campagne.

E.—C'est une plaine *vaste et fertile.*

LE P. De la rivière Saint-Charles aux Laurentides, le niveau de la plaine est-il le même ?

E.—Non. *Cette plaine s'élève graduellement jusqu'aux Laurentides.*

LE P.—Et cette plaine est-elle déserte ?

E. Non monsieur. *Des maisons de cultivateurs la parsèment ça et là, et plusieurs autres habitations sont rangées le long de la grande route qui la traverse.*

LE P.—Bien ! Bien ! Où conduit cette route ?

E.—*Cette route conduit au village de Beauport, et se rend aussi jusqu'au cap Tourmente, en passant par les anciennes paroisses de la côte de Beaupré.*

LE P.—C'est cela. Cette route est-elle dénudée ?

E.—Au contraire, *elle est bordée de beaux grands arbres, de jardins et de vergers.*

LE P.—De la Canardière, quel spectacle s'offre à nos regards ?

E.—*De la Canardière nous apercevons le port couvert de navires, et la ville de Québec bâtie à même un rocher qui commence avec le coteau Sainte-Geneviève et se termine aux plaines d'Abraham.*

LE P.—Lorsque vous êtes allés en promenade dans cette direction, ne vous a-t-on pas fait remarquer une ancienne maison, non loin de Québec, sur la route de Beauport ?

E.—En effet, monsieur. *C'est la maison blanche, ancienne résidence de notre historien national, F.-X. Garneau.*

LE P.—Si nous rassemblions toutes les réponses que vous venez de me faire, en les *arrangeant*, les *corrigeant* un peu, les *complétant*, qu'obtiendrions-nous ?

E.—Nous obtiendrions la *description* de la Canardière.

LE P.—Eh bien ! cette description de la Canardière a déjà été faite par un de nos écrivains les plus aimés. M. P.-J.-O. Chauveau, fondateur des Ecoles normales de la province de Québec.

Je vais vous donner, sous forme de dictée, cette jolie page qui vous servira tout à la fois de leçon de *rédaction* et de *grammaire* :

DICTÉE — RÉDACTION — GRAMMAIRE

La Canardière

La Canardière (1) *se trouve* à l'entrée de la vaste et fertile plaine (a) qui s'étend au nord de la rivière *Saint-Charles* et du bassin de Québec, et *s'élève* par *degrés* jusqu'au *piéd* des Laurentides (2). Ses jolies habitations sont les unes éparées (3) dans les champs, (b) dont la verdure affecte (4) toutes les nuances, les autres, rangées *tout* au bord de la grande route. Celle-ci conduit au gros village de Beauport et se rend (c) à travers (5) les belles paroisses de la côte de Beaupré jusqu'au cap Tourmente (6) qui, de ce côté, borne l'horizon. De longues files de peupliers, des ormes touffus, des vergers, des jardinets *bordent* aussi le chemin. De la Canardière, la rade couverte de vaisseaux, et la ville aux toits d'argent (7) s'élevant en amphithéâtre (8) et couvrant

le coteau *Sainte-Geneviève* jusqu'aux plaines d'Abraham, *offrent* le coup d'œil le plus ravissant. A quelque distance de la maison blanche, (9) qui appartient encore à la famille (10), mais loin du chemin, du côté de la grève, est Maizerets (11) la maison de campagne des prêtres et des élèves du Séminaire de Québec. Bien des fois, (d) le jeudi, notre historien, (12) qui faisait presque toujours le trajet de la ville (e) à pied, a dû rencontrer la bande joyeuse des écoliers marchant (f) au pas militaire et chantant nos *vieilles* chansons canadiennes.

P.-J.-O. CHAUVEAU,
(F.-X. Garneau, sa Vie, ses Œuvres.)

EXPLICATIONS SUR LE TEXTE

1. *La Canardière*.—Petit village sur la rive nord de la rivière Saint-Charles. Endroit illustré par la victoire de Frontenac sur le général anglais Phipps en 1690.
2. *Laurentides*.—Chaîne de montagnes qui s'étend du Labrador jusqu'au Cap Tourmente, en suivant le St-Laurent; se tournant ensuite à l'ouest, elle traverse la rivière des Outaouais et se dirige au sud jusqu'à Kingston; de là, elle gagne la baie Georgienne, longe le lac Huron et Supérieur et se rend à l'océan Glacial. Longueur: 3,500 milles. Hauteur: varie de 200 à 2000 pieds.
3. *Eparses*.—*Bâties ça et là*, non groupées.
4. *Affecte*.—Du verbe actif *affecter*. Ici, ce verbe a le sens de *prendre*.
5. *A travers*.—Signifie: *au milieu*, tandis que *au travers* signifie: *par le milieu*.
6. *Cap Tourmente*.—Situé sur la rive gauche du Saint-Laurent, à 30 milles au-dessous de Québec. Hauteur: 1800 pieds.
7. *Aux toits d'argent*.—Le fer blanc, c'est-à-dire *étamé*, a la couleur de l'argent.
8. *Amphithéâtre*.—Des mots grecs *amphi* (autour) *theatron* (théâtre). Partie d'un théâtre ronde ou ovale, avec des gradins. La ville de Québec est bâtie sur un rocher qui affecte la forme d'un amphithéâtre.
9. *La maison blanche*.—La maison de F.-X. Garneau.
10. *Famille*.—La famille Garneau.
11. *Maizerets*.—Maison de campagne des prêtres du Séminaire de Québec: elle porte le nom d'un ancien directeur du Séminaire et fût bâtie du temps de Mgr de Laval.
12. *F. X. Garneau*.—Historien des Canadiens-Français, né à Québec en 1809; auteur d'une excellente *Histoire du Canada*; mort en 1866.

EXPLICATIONS GRAMMATICALES

CONCERNANT LE NOM.—*Saint-Charles*, *Sainte-Geneviève*: noms propres composés; s'il s'agissait des personnes saintes, on ne mettrait pas de majuscule à *saint*, ni de *trait d'union*.—*Au pied*: le singulier est employé parce qu'on veut dire *en bas*. On écrirait: il se jeta *aux pieds* de son père.—*Degrés*: au pluriel: la plaine s'élève par plusieurs degrés à la fois.

CONCERNANT LE VERBE.—*S'élève*: quel est le sujet? le pronom *qui*, dont l'antécédent est plaine.—*Bordent*: le sujet de ce verbe: tout ce qui précède dans la phrase.—*Offrent*: quel est le sujet?—*La rade* et *la ville*.

CONCERNANT LE PARTICIPE.—*A dû*: le participe passé du verbe *devoir* ne prend l'accent circonflexe qu'au masculin singulier.

CONCERNANT L'ADVERBE.—*Tout* est ici adverbe, signifie: *tout à fait*.

ANALYSE.—LE PROFESSEUR.—Combien de *propositions* dans la première phrase de la dictée ci-dessus?

L'ÉLÈVE.—Trois. 1^{ère} prop.: *La Canardière se trouve à l'entrée de la vaste et fertile plaine*: (PRINCIPALE)—

2^e prop.: *Qui s'étend au nord de la rivière Saint-Charles et du bassin de Québec*: (COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de plaine.)—

3^e prop.: (et) *Qui s'élève par degrés jusqu'au pied des Laurentides*: (2^e COMPLÉTIVE DÉTER. de plaine.)

LE P.—Analysez les mots *se* (dans *se trouve*) *entrée*, *plaine*, *Saint-Charles*, *s'élève*, *degrés*, *pied*.

E.—se.....	pron. pers., 3e p. f., représente Canardièrre, compl. dir. de <i>trouve</i> .
entrée.....	compl. cir. de lieu, de <i>se trouve</i> .
plaine.....	compl. dét. de <i>entrée</i> .
Saint-Charles.....	compl. appositif de <i>rivière</i> .
s'élève.....	v. accidentellement pron. (<i>s'élève</i>) 1ère conj., m. ind. au prés., 3e pers. s. : <i>s'élever, s'élevant, s'étant élevé, je m'élève, je m'élèverai</i> ; régulier.
degrés.....	compl. cir. de manière de <i>s'élève</i> .
pied.....	compl. circ. de lieu de <i>s'élève</i> .

EXERCICES

Tournez la dernière phrase ou futur simple. Donnez le *participe présent* de tous les verbes de la dictée, puis l'*imparfait de l'indicatif* en changeant *ant* en *ais, ais, ait, ions, iez, aient*.—Employez dans les phrases différentes : *éparses, affecter, ravissant*.

VOCABULAIRE

SYNONYMES.—*Se trouve*, est situé.—*Ravissant*, charmant, *Vaste*, grande.

FAMILLE DE MOTS.—*Bordent*, bord, bordage, bordure, aborder, abord, abordage, déborder, débordement.

PARONYMES.—*Vieilles*, féminin de vieux ; *veille*, jour précédent ; *vielle*, instrument de musique.

HOMONYMES.—(a) *Plaine*, pleine.—(b) *Champ*, chant.—(c) *Rend*, rang.—(d) Foix, foi, foie, Foix, Foye (St.) : nom d'une paroisse voisine de Québec.—(e) *Ville*, vil.—(f) *Marchant*, marchand.

RÉDACTION

1. Dites où se trouve la Canardièrre.
2. Un mot de ses habitations, de la route, etc.
3. Ce qu'on voit de la Canardièrre.

DERNIÈRES RÉFLEXIONS

LE P.—Dans quel style la *description* de la Canardièrre est-elle écrite ?

E.—Dans le style simple.

LE P.—En effet, l'auteur s'occupe peu des artifices du style. Sa description ne laisse pas pour cela d'être agréable, et elle n'en est que plus vraie.

Enfin, au cours supérieur, la dictée peut aussi servir à l'étude des mots au [point de vue de l'*idée*.

Voici un exemple :

IV

Science et Poésie

Avez-vous jamais *pénétré le matin* dans un grand *bois* tout *vert* et tout *humide*, alors que le *soleil* laisse déjà tamiser sa lumière dorée à travers le feuillage ? Tout est silence au milieu des bouleaux blancs et des hêtres raboteux. On ne distingue au loin que le bruit d'une charrette dont la roue crie dans l'ornière, puis parfois la note joyeuse d'un oiseau matinal. La rosée tremble à l'extrémité des hautes herbes. Les fleurs encore endormies, penchent leurs corolles de velours sur la mousse toute parsemée de perles fines.

Comme tout est beau autour de soi ! Que de merveilles accumulées pour séduire les regards ! Il faut bien se replier sur soi-même au milieu de cette atmosphère odorante. Le poète, l'artiste contemplant et s'enfermant dans cette contemplation qui remplit leur âme.

Et encore, il n'est permis à la plupart d'entre eux que d'admirer de bien loin, bien superficiellement. S'ils savaient, s'il pouvaient distinguer toutes les magnificences qui se déroulent devant eux, que de trésors de poésie cachés dans ce brin d'herbe luisante et satinée, dans ces petits cailloux colorés qui incrustent de mosaïques le sentier poudreux ! Tout, autour d'eux, a son histoire qui vaut bien la nôtre ; le passé, comme l'avenir, intéresse le présent.

Qui n'en conviendra ? Et cependant n'a-t-on pas dit que la science tue le sentiment ? N'a-t-on pas osé avancer qu'elle matérialise l'homme.

Elle, la science ! y songez-vous ? cette souveraine qui possède seule le privilège d'éloigner sans cesse les bornes de notre horizon, d'arracher un à un les secrets du monde physique et de nous montrer, dans leur éblouissante lumière, les splendeurs de la création. Regardez, mais regardez donc devant vous !

HENRI DE PARVILLE.

LES MOTS ET LES IDÉES

SCIENCE désigne la *connaissance intime des choses*, cette connaissance étant née par la *pénétration dans l'intérieur* de ces choses et par la *séparation de leurs éléments* les plus subtils, afin que l'esprit *puisse se rendre compte* de la relation de ces éléments et de l'action qu'ils exercent mutuellement les uns sur les autres. Les équivalents du terme sont : *pénétration, connaissance, savoir, lumière, observation, expérience, érudition, instruction* ; les opposés sont : *doute, incertitude, ignorance, empirisme, aveuglement, obscurité, méconnaissance, égarement*.

POÉSIE renferme l'idée de *formation, de création, d'invention, d'inspiration*. Les équivalents sont donc ces dénominations que nous venons d'indiquer et les opposés sont : *prose, matière, positivisme*.

PÉNÉTRER exprime l'idée d'*aller dans l'intérieur* des choses en faisant des efforts, de se *livrer passage* à travers les obstacles et les résistances. Les équivalents sont : *entrer, introduire, aller à travers, forer, perforer, trouver, envahir, imbiber, influencer, insinuer* ; les opposés sont : *repousser, rejouer, rebrousser, se retirer, s'émousser*.

MATIN, le moment de la *clarté bonne et suffisante*, le moment du *repos satisfait* ; c'est cette idée qui fait que l'on ajoute volontiers au terme *matin* le qualificatif de *bon* ; on dit *bon matin*, comme on dit de *bonne heure*. Les équivalents sont : *aube, aurore, au petit jour, le point du jour, la première heure* ; les opposés sont : *le soir, le tard, le tantôt, l'après-midi, l'après-dinée, la relevée, vèpres, vesprée*.

BOIS a le sens de *plantation, touffue, de fourré*. Les équivalents sont : *forêt, fourré, futaie, massif, taillis, brousse, maquis, bosquet, bocage* ; les opposés sont : *champs, prés, plaine*.

VERT renferme l'idée de *jeunesse, de vigueur et de sève*, dont cette couleur est le symbole ; le terme s'applique naturellement aux plantes et, par extension, aux animaux. Les équivalents sont : *jeune, vigoureux, ardent, en pleine sève* ; les opposés sont : *sec, mort, fané, terni, fini*.

HUMIDE renferme l'idée de *chose liquide, de suc fondant, d'humour pénétrante, et d'imbibition*. Les équivalents sont : *moite, imbu, mouillé, trempé, arrosé, humecté, madifié* ; les opposés sont : *séché, desséché, essoré, aride, essuyé*.

SOLEIL donne par sa racine l'idée d'*agent actif et pénétrant* ; ses rayons, sa lumière et sa chaleur pénètrent les objets tels que l'air, l'eau, la terre, le *sol* ; ce dernier terme même désigne la chose *pénétrable, pénétrée*. Les équivalents sont : *astre du jour, le jour, la lumière, la flamme, l'éclat, la gloire, l'illustration, la splendeur* ; les opposés sont : *la nuit, les ténèbres, l'obscurité, l'ombre*.

CONCLUSION

Au cours de ce travail, nous croyons avoir démontré suffisamment : 1° l'*Utilité de la dictée* ; 2° le *But de cet exercice* et le *Moyen de l'utiliser* ; 3° la *Méthode* à suivre dans les *Leçons pratiques*.

Qu'il nous soit donc permis de conclure dans les mêmes termes que l'*Ecole française* citée précédemment :

La dictée doit être conservée dans les écoles primaires, en raison des avantages qu'elle procure :

1° Elle permet à la fois de contrôler et d'étendre les connaissances de l'enfant en orthographe, et donne ainsi l'habitude d'écrire sans faire de fautes.

2° Elle met en œuvre le raisonnement et développe l'esprit d'observation.

3° Elle permet de compléter certains enseignements et de faire connaître les meilleures pages des auteurs du Canada-Français et de la France.

FIN

CAUSERIE PEDAGOGIQUE

Expliquez et développez cette pensée ; " Dans l'éducation, ce que fait l'instituteur par lui-même est peu de chose, ce qu'il fait faire est tout, j'entends ce qu'il fait faire librement. Quiconque n'a pas entendu cela n'a rien compris à l'œuvre de l'éducation humaine. " (1)

Cette pensée de Mgr Dupanloup exprime un des principes fondamentaux de l'éducation des enfants, une des règles essentielles dont l'instituteur ne pourrait s'écarter sans compromettre son œuvre.

Dans l'éducation, il y a deux facteurs en présence : l'éducateur et l'enfant, le maître et l'élève. L'action de chacun y est nécessaire. Si le maître agit seul, l'élève ne profitera guère ; ce n'est qu'en faisant agir l'enfant par lui-même et en lui-même, qu'il arrivera à former son cœur et à donner de l'essor à son esprit. C'est donc à provoquer le travail volontaire de l'élève, que doivent tendre tous les efforts de l'instituteur. Plus l'enfant montre de docilité, d'empressement à se laisser diriger, plus le goût du travail spontané est développé chez lui, plus ses progrès seront réels et durables, pour l'éducation aussi bien que pour l'instruction.

1° En *éducation* le talent principal de l'instituteur consiste d'abord à faire entrer les élèves dans la voie du travail et de l'application personnelle : travail du *cœur*, de la *volonté*, de la *conscience*, qui forme le caractère, qui fait naître les penchants honnêtes et les habitudes vertueuses. C'est que l'éducation, œuvre du maître et travail de l'enfant, est tout à la fois culture et exercice, enseignement et étude. Le maître cultive, instruit, travaille au dehors, mais il faut essentiellement qu'il y ait, chez l'élève, exercice, application, travail au dedans.

L'éducation, de quel côté qu'on la considère, est donc une action et une action créatrice ; l'instituteur et l'élève y ont tous deux parts : l'instituteur avec autorité et dévouement, l'élève avec docilité et respect.

L'enfant doit travailler lui-même à l'œuvre de son éducation, par un concours personnel, par une action libre, spontanée : c'est la loi de la nature et de la Providence. Ce concours de l'enfant est si nécessaire, qu'aucune éducation ne peut s'en passer, et que nulle méthode, nul instituteur, si dévoué qu'il fût, n'y suppléa jamais.

Quoiqu'on fasse, on n'élèvera jamais un enfant sans lui ou malgré lui. Il faut donc lui faire vouloir son éducation. Il faut la lui faire faire à lui-même et par lui-même. Cet enfant n'est pas un être passif et sans action, une plante que l'on cultive, un animal que l'on dresse, et encore moins un bois mort que l'on façonne, sans le consulter, sans rien attendre de lui. Mais c'est un être capable de vérité et de vertu, de connaissance et d'amour ; c'est une créature active, douée de conscience et de liberté, elle doit nécessairement agir, se développer elle-même.

Cette action, ce concours est essentiellement libre : il peut être convoqué, encouragé, il ne doit jamais être contraint ni forcé. Oui, on ne saurait trop le répéter, le principe le plus actif dans l'enfant, le plus fécond de

(1) Etude citée de *l'Ecole et la Famille*.

son éducation, c'est la liberté humaine, à une condition toutefois : c'est qu'elle sera respectée. Voilà pourquoi Mgr Dupanloup a ajouté : " Ce qu'il faut faire est tout, j'entends ce qu'il faut faire librement."

Sans doute, il faut réprimer le mal, mais jamais forcer ni contraindre violemment au bien ; autrement ce n'est plus le bien. Portez, inclinez, exhortez au bien, mais n'y forcez pas. Dans l'éducation, la contrainte violente nuit au développement de la nature, c'est-à-dire à l'œuvre même qu'il s'agit de faire.

Donc, jamais de violence, mais la persuasion, la douceur unie à la fermeté, l'affection et le dévouement qui gagnent les cœurs et, par-dessus tout, l'éducation religieuse qui agit sur l'âme.

S'il y a tant d'éducatons manquées, c'est que, malheureusement, ce principe essentiel est trop souvent méconnu.

2° Tout ce que nous venons de dire s'applique également à l'enseignement, dont le principe vital est d'apprendre à l'élève à s'instruire lui-même.

Il faut donc encourager chez l'enfant l'effort personnel, il faut l'amener à faire lui-même les recherches, à tirer lui-même les conséquences de ses découvertes. Il faut donc lui dire le moins possible, et lui faire trouver le plus possible.

Montaigne l'a dit, il y a longtemps : " La tête de l'enfant n'est pas un vase qu'il s'agit de remplir." Dire les choses à un enfant et les lui montrer, ce n'est pas lui apprendre à observer, c'est faire de lui un simple récipient des observations des autres ; c'est affaiblir sa disposition naturelle à s'instruire lui-même.

Voilà pourquoi l'enseignement direct, le monologue, la parole froide du maître, ne produisent que l'indifférence, la fatigue, l'aversion, tandis que si, dès le début, l'on donne à l'enfant l'habitude de réfléchir, de parler, de s'aider lui-même, il prendra goût à l'étude, il arrivera à s'assimiler les connaissances.

La seule instruction solide est celle que l'enfant tire de son propre fonds ; les connaissances les plus durables sont celles qu'il aura en quelque sorte trouvées lui-même par ses propres recherches. Ce sont là des vérités confirmées de tout temps par l'expérience.

Rien ne provoque tant l'activité des élèves que de rendre l'enseignement utile ; il est alors aisé et ne fatigue plus. Les leçons étant goûtées, le maître aura plutôt à modérer l'ardeur qu'à stimuler l'indolence.

Un autre moyen, c'est de faire servir toujours les études au développement de l'intelligence. A l'école primaire, il s'agit moins d'acquérir une somme de connaissances plus ou moins considérable que de rendre les enfants intelligents, capables de se rendre compte de ce qu'ils voient, de ce qu'ils entendent, et d'acquérir par leur propre travail des notions plus étendues. Aussi, la manière d'acquérir les connaissances a infiniment plus d'importance que le savoir lui-même.

Pourquoi tant d'élèves, après leur sortie de l'école, oublient-ils rapidement ce qu'ils y ont appris ? C'est qu'ils ont été traités comme des êtres passifs, c'est qu'on n'a pas provoqué chez eux le goût des bonnes lectures, parce qu'un enseignement sec et machinal leur a inspiré le dégoût de l'étude et des livres.

Si vous voyez un élève qui aime à faire des lectures, qui cherche dans le dictionnaire le sens des mots qu'il ne comprend pas, qui inscrit dans un carnet des notes ou observations qu'il a faites en classe ou pendant les lectures, en un mot, un enfant qui a l'habitude de faire des recherches, vous avez devant vous un enfant qui étendra son instruction, tout en développant ses facultés.

Qui n'a remarqué le plaisir avec lequel les élèves font ce qu'on appelle les *exercices d'invention ou de lexicologie* ? C'est qu'ils aiment à chercher, à inventer, à réfléchir, à créer. Il n'est pas de travail qui aiguisé plus l'esprit des enfants, qui provoque plus le raisonnement et la volonté, qui mette plus en jeu ses facultés. Tâchons donc de mettre à profit ces dispositions naturelles.

L'instituteur qui n'en comprendrait pas la nécessité, Mgr Dupanloup n'hésite pas à dire qu'il n'entend rien à l'œuvre de l'éducation.

J.

CONVENTION DES INSTITUTRICES

(PROGRAMME OFFICIEL)

Au mois d'août prochain, dans la semaine commençant le onze, sera tenue au monastère des Ursulines de Québec, la convention des institutrices laïques de cette région de la province, sous la présidence du Surintendant de l'Instruction publique.

La séance d'ouverture aura lieu dans l'après-midi ou le soir du lundi, et la convention se terminera le samedi suivant. Douze conférences seront données et voici les sujets qui seront traités par les conférenciers dont nous ferons connaître les noms dans le prochain numéro de *L'Enseignement Primaire*.

Le mardi.— 1° L'enseignement de la Religion à l'école.

2° Du besoin d'Activité chez les enfants, comment concilier ce besoin avec les exigences de la discipline.

3° La Rédaction dans les trois cours de l'école primaire.

Le mercredi.— 1° De la Lecture.

2° De la méthode à suivre dans l'enseignement de l'Arithmétique.

3° Les leçons de choses.

Le jeudi.— 1° De quels moyens dispose l'école primaire pour développer le goût de l'Agriculture chez les enfants de la campagne.

2° L'enseignement de l'Histoire du Canada à l'école primaire.

3° Des Devoirs Scolaires en dehors de l'école.

Le vendredi.— 1° Le Dessin.

2° do

3° L'enseignement de la Géographie.

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

Québec, 15 avril 1902.

INSTRUCTIONS AUX PERSONNES QUI SE PROPOSENT DE SUBIR L'EXAMEN CETTE ANNÉE

L'examen des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement commencera, cette année, le 25 juin prochain et se continuera les jours suivants.

Le programme de l'examen pour les différents brevets est exactement le même que celui de l'année dernière.

Comme par le passé, l'examen se fera dans les localités suivantes : Montréal, Québec, Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie-Saint-Paul, Carleton, Farnham, Fraserville, Havre-aux-Maisons, Montebello, New-Carlisle, Percé, Pointe-aux-Esquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Sainte-Anne-des-Monts, Saint-Ferdinand-d'Halifax, Saint-Jovite, Sainte-Marie-de-Beauce, Tadoussac et Victoriaville.

Toute personne qui se propose de subir l'examen devant le Bureau central doit, AU MOINS TRENTE JOURS AVANT L'ÉPOQUE FIXÉE POUR L'EXAMEN, c'est-à-dire AVANT LE 25 MAI, en informer le secrétaire du Bureau et lui transmettre en même temps, conformément aux dispositions de la formule ci-après : 1° Un certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par le curé ou le desservant de la paroisse où elle a résidé pendant les six mois précédant l'examen ; 2° Son extrait baptismal ; 3° La somme exigée comme droit d'examen. Cette somme est de \$3.00 pour le diplôme élémentaire, de \$4.00 pour le diplôme modèle et de \$5.00 pour le diplôme académique.

Pour être admis à l'examen, les garçons devront avoir au moins dix-huit ans révolus au premier d'août prochain, et les filles seize ans à cette même époque. Il est tout à fait inutile de faire une demande d'admission à l'examen si l'on n'a pas l'âge réglementaire.

Voici la formule que chaque aspirant devra remplir bien exactement et envoyer au secrétaire du Bureau central :

“ Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

“ (Date).....

“ Monsieur.

“ Je, soussigné..., (*écrire ses nom et prénoms*), né...à (*indiquer l'endroit*), le (*donner la date*), domicilié... à (*donner le lieu de la résidence*), comté de (*nom du comté*), ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter à (*écrire le nom de la localité où l'on doit se rendre pour l'examen*), afin de subir l'examen en (*dire si c'est en français ou en anglais, ou dans ces deux langues*), pour le brevet d'école (*élémentaire, modèle ou académique*). J'ai l'honneur de vous transmettre la somme de \$ (*mettre le montant des droits d'examen exigés*) et le certificat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé, ainsi que mon extrait baptismal.

“ Mon diplôme devra m'être envoyé à (*mettre le nom du bureau de poste où l'on désire que le diplôme soit adressé*).”

(*Signature de l'aspirant*).

Le certificat de moralité et d'instruction religieuse doit être dans les termes suivants :

“ Je, soussigné, certifie que j'ai personnellement connu et que j'ai eu l'occasion d'observer (*les nom et prénoms du candidat*) pendant (*dire le nombre d'années ou de*

“ mois), que durant tout ce temps, sa vie et sa conduite ont été sans reproche, et
 “ j'affirme que je crois qu'—est intègre, consciencieux et très sobre, et qu'—possède
 “ une instruction religieuse suffisante.”

(Signature du curé ou du desservant de la paroisse).

Les candidats qui ont été ajournés pour quelques matières, à l'examen de juin dernier, de même que ceux qui ont échoué complètement, devront renouveler leur demande d'admission à l'examen de juin prochain et l'accompagner d'un nouveau certificat de moralité et d'instruction religieuse signé par leur curé. Ils ne sont pas tenus cependant de transmettre un nouvel extrait baptistaire. En vertu d'un nouveau règlement du Comité catholique, ces aspirants sont obligés d'envoyer au secrétaire \$1.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme élémentaire, \$1.50 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme 1. ère, et \$2.00 s'ils reprennent leur examen pour le diplôme académique. Ils ne devront pas oublier de mentionner le numéro d'ordre qui leur avait été assigné. Ces aspirants feront leur demande comme suit :

“(Date).....

“ Au secrétaire du Bureau central des examinateurs catholiques, Québec.

“ Monsieur,

“ Je, soussigné.....(écrire les nom et prénoms), né.....à (indiquer l'endroit), le
 “ (donner la date), domicilié..... à (lieu de la résidence), comté de (nom du comté), ai
 “ l'honneur de vous informer que j'ai l'intention de me présenter de nouveau à (écrire
 “ le nom de la localité où l'on désire se rendre pour l'examen), afin de reprendre mon
 “ examen de l'année dernière pour le brevet d'école (élémentaire, modèle ou académique),
 “ en (français ou en anglais, ou dans ces deux langues). Je vous envoie ci-inclus la
 “ somme de \$ (mettre le montant exigé pour reprendre son examen), un nouveau certi-
 “ ficat de moralité et d'instruction religieuse de mon curé (voir la formule de certificat
 “ ci-dessus), ainsi que l'avis que vous m'avez adressé au mois d'août dernier (envoyer
 “ cet avis).

“ Vous voudrez bien m'envoyer mon diplôme à (nom du bureau de poste.) Mon
 “ numéro, l'an dernier, était (mettre le numéro).”

(Signature de l'aspirant).

Les personnes qui n'ont pas réussi à avoir leurs diplômes en 1898, en 1899 ou en 1900 et qui n'ont pas encore subi une seconde épreuve devront, si elles se présentent devant le Bureau au mois de juin prochain, payer le droit d'examen en entier et être interrogées sur toutes les matières, comme si elles subissaient l'examen pour la première fois.

Je prie instamment les aspirants aux diplômes qui doivent se présenter à la prochaine session du Bureau de m'envoyer LE PLUS TÔT POSSIBLE leur demande d'admission, accompagnée de tous les documents requis. Tout candidat en règle recevra une carte d'admission à l'examen.

On voudra bien faire recommander les lettres contenant de l'argent et l'on est prié de ne pas envoyer de timbres-poste pour payer le droit d'examen.

En ayant l'obligeance de se conformer fidèlement aux instructions qui précèdent, les aspirants aux diplômes faciliteront l'ouvrage très considérable que nécessite l'organisation des examens et ils me rendront par là même un service signalé.

J.-N. MILLER,

Secrétaire du Bureau central des Examineurs catholiques.

De quelle façon, dans les communautés religieuses, on pratique le culte des morts

(De la *Semaine Religieuse*, de Québec)

(Par un heureux hasard, il nous est tombé sous la main quelques feuillets de l'admirable bulletin *Les Annales de la Congrégation Notre-Dame*, de Montréal. Et nous allons commettre l'indiscrétion d'en extraire quelques pages, consacrées à la mémoire de la Sœur Sainte-Fortunata, décédée le 6 janvier dernier. Ces pieux souvenirs, si délicatement exprimés, édifieront autant qu'ils intéresseront.)

Ce soir, c'est notre bien chère sœur Sainte-Fortunata, née Gauvreau (1), qui nous dit adieu. Son départ s'est effectué au milieu du calme le plus consolant. Seul, ce mot : " Mon Dieu ! " suprême prière du mourant, s'échappa six fois de ses lèvres au moment où elle allait rendre le dernier soupir.

Notre regrettée sœur Sainte-Fortunata, sous des dehors aimables, cachait d'admirables vertus, des renoncements austères et toutes les saintes délicatesses d'une religieuse qui comprend la dignité de son état. Constante dans le soin de sa perfection, elle s'affermisait chaque jour dans l'abnégation, s'attachait à amasser avec soin les trésors que, seuls, on emporte avec soi, à l'heure suprême.

Modeste, sérieuse, cette sœur aimait l'enfance, appréciait hautement le prix et l'influence de l'éducation, et s'y livrait avec ardeur, mais toujours sous la direction de la Très Sainte Vierge, qu'elle mettait de moitié dans son travail. Elle accomplit sa mission avec vaillance dans les différents postes où elle fut appelée, laissant partout un excellent souvenir de son passage. On admirait surtout son calme et son exquise courtoisie, au milieu même des plus accablantes occupations.

Le Seigneur, qui connaissait le grand courage de sa servante, détachée de tout, amie du sacrifice, mesura l'épreuve à sa vertu, en lui envoyant la douloureuse maladie qui vient de nous l'enlever, et c'est couronnée de la divine auréole de la souffrance, qu'elle a paru devant le bon Maître. Comme le Sauveur, elle a pu lui dire : " J'ai fait ce que vous m'avez donné à faire et à souffrir, glorifiez-moi maintenant, mon Père. " Et, nous en avons le consolant espoir, Dieu, qui récompense si généreusement ses servantes, lui aura ouvert toutes grandes les portes de son beau ciel !

En offrant nos meilleures sympathies à notre chère sœur Sainte-Agnès de Jésus, à l'occasion de la mort de sa bien-aimée sœur, nous aimons à nous rappeler avec elle que ces âmes, qui disparaissent ainsi de nos côtés, sont, il est vrai, des consolatrices visibles de moins, mais combien leur affection, qui ne meurt pas, nous est plus efficace dans le paradis !

... Nous sommes vraiment heureuses de constater combien sont unanimes les témoignages de respectueuse affection rendus à la mémoire de notre regrettée sœur Sainte-Fortunata, combien sont nombreuses les offrandes de messes, de communions et de prières pour le repos de son âme ! Oh ! cette

(1) Cette religieuse était la sœur de M. l'abbé Gauvreau, curé de Saint-Roch de Québec, et de la Sœur Sainte-Agnès de Jésus, de la même congrégation que la défunte. RÉD.

âme fervente, nous l'espérons bien sincèrement, est déjà entrée au port du bonheur. Cette pieuse confiance semble trouver un nouveau point d'appui dans la haute appréciation de notre regrettée sœur, par Mgr L.-N. Bégin, archevêque de Québec, dans une lettre que le vénéré prélat lui adressait, à elle-même, le 20 mai dernier.

..... Votre couvent est très prospère, les élèves et les maîtresses paraissent très heureuses. Durant les quelques années que vous avez été supérieure, vous avez donné à cette belle institution une impulsion vigoureuse, et c'est nous qui en bénéficions maintenant.

Notre devoir est de demander au bon Dieu de vous rendre au centuple ce que vous avez fait ici, avec tant de zèle et de dévouement, pour le bien de notre jeunesse. C'est aussi ce que je fais tous les jours, à la sainte messe, en demandant au ciel de vous rendre une forte santé, de vous combler des dons que vous ambitionnez davantage, les dons de la grâce.

..... " J'arrive de Bellevue où j'ai donné la confirmation aux enfants. Belle et splendide fête, où tous les cœurs battaient à l'unisson, où tous les fronts rayonnaient de joie et de bonheur pur, sous le regard du bon Dieu ! Une quinzaine d'enfants venaient de faire leur première communion ; elles ressemblaient à des anges. Tous les parents étaient là, dans la chapelle, priant avec ardeur pour ces chères petites, qui sont à l'aurore de la vie, et qui ne connaissent pas encore les tempêtes et les écueils.

Veuille Dieu vous rendre bientôt la vigueur de vos jeunes années, afin que vous puissiez vous remettre à l'ouvrage et former encore des jeunes filles à la science et à la vertus.

Agréez, ma révérende sœur, l'expression de mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de fructueuse carrière.

† L.-N. BÉGIN, *Arch. de Québec.*

CHRONIQUE SCOLAIRE

Victor Hugo et l'enseignement chrétien.— Au moment où l'on célèbre le centenaire de Victor Hugo et à l'heure même où la cause de l'enseignement chrétien est si vivement attaquée, en France, il est bon de relire ce que l'illustre poète disait du haut de la tribune, en 1851 :

" Loin que je veuille proscrire l'enseignement religieux, *je le crois plus nécessaire que jamais aujourd'hui.*

" Plus l'homme grandit, *plus il doit croire.*

" Il y a un malheur, dans notre temps, je dirai presque il n'y a qu'un malheur : c'est une certaine tendance à *tout mettre dans cette vie.*

" En donnant à l'homme pour fin et pour but la vie terrestre, la vie matérielle, on aggrave toutes les misères par la négation qui est au bout ; on ajoute à l'accablement des malheureux le poids insupportable du néant : et de ce qui n'est que la souffrance, c'est-à-dire une loi de Dieu, *on fait le désespoir.* "

Elèves français VS élèves canadiens-français.— Nous empruntons à l'*Orphelin* du Petit-Saint-Jean-lès-Amiens, France (une gentille revue redigée par M. l'abbé E. Lasfargues, qui a laissé de si excellents souvenirs à Québec), la page suivante, extraite des annales du pensionnat dirigé par l'ancien supérieur du patronage de Québec. Le fait rapporté remonte déjà loin, mais il n'en intéressera pas moins nos lecteurs :

" 16 juillet.—Nous avons pris aujourd'hui notre revanche contre nos amis de l'École de Québec (Canada). Le 24 janvier dernier nous nous étions fait battre par eux en orthographe et en calcul ; nous ne voulions pas, nous ne pouvions pas nous en tenir là. Nous avons provoqué nos vainqueurs et ce matin M. le Supérieur est venu nous annoncer que l'heure du combat était arrivée. Un frisson d'enthousiasme a traversé la classe ! Il fallait vaincre à tout prix, et nos adversaires ne sont pas de ceux que l'on peut négliger, Français autant que nous par le cœur, parlant le français comme nous et ayant pour s'y appliquer avec ardeur des raisons patriotiques que nous n'avons pas nous-mêmes, au moins au même degré, nous devons les redouter. Nous nous étions bien préparés à la lutte. Nous avons la victoire. Une victoire comme on la désire quand on combat contre des adversaires qui sont des amis, une victoire juste suffisante pour pouvoir se dire vainqueur, sans aucune humiliation pour les vaincus qui ne méritent que des louanges pour leur beau combat. Vainqueurs, nous crions : Vive la France ! mais aussi : Vive le Canada ! et surtout : Vivent les Canadiens-Français ! ! "

Enseignement des langues.—Le roi Edouard VII, désireux de favoriser l'enseignement des langues vivantes, dit *La Croix* de Port-Louis, vient de fonder au collège aristocratique d'Eton, un prix spécial, le " prix du roi ", qui sera décerné aux deux élèves ayant obtenu les meilleures notes en français et en allemand. Avis aux fanatiques du Canada.

Allemagne.—*Une loi injuste.*—La loi qui engage la responsabilité des instituteurs lorsqu'un accident arrive à leurs élèves vient de faire une nouvelle victime en Allemagne.

Le cas est vivement commenté par la presse de toutes les opinions, dit *L'École et la Famille*, car il aura des conséquences désastreuses pour celui qui en est la victime.

Dans l'école communale no 99 de Berlin, un instituteur expliquait à ses élèves certains phénomènes chimiques en appuyant ses démonstrations d'expériences pratiques. A un moment donné, une petite cornue fit explosion et un éclat de verre alla crever l'œil droit d'un élève.

C'était un accident fortuit comme il en arrive souvent et qui résultent la plupart du temps de causes inconnues.

Le père de l'enfant actionna la ville de Berlin en dommages-intérêts. Il lui fallut aller jusqu'en cassation. Finalement, le tribunal de l'empire mit hors de cause la ville de Berlin et renvoya le père se pourvoir en justice civile contre l'instituteur, en vertu de la loi de responsabilité.

Le pauvre maître d'école qui doit vivre avec un salaire annuel de 1,500 marks (1,800 fr.) fut condamné à payer 300 marks de dommages-intérêts, 700 marks en remboursement des frais occasionnés par les premiers procès contre la ville de Berlin et à fournir à l'enfant une rente annuelle de 300 marks (335 francs), jusqu'à sa mort. Ce jugement sans appel ruine le pauvre homme et brise sa carrière, car il lui sera impossible de défalquer de son maigre salaire la rente à laquelle on l'a condamné.

Les génies précoces.—Parmi les grands hommes de tous pays, beaucoup se sont fait remarquer, dit *l'Éducateur*, par une précocité extraordinaire. Dante composa son premier sonnet à 9 ans, Victor Hugo était à 14 ans lauréat de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, Biron composait des poésies à 12 ans. A six ans, Meyerbeer donnait des séances publiques de piano, Mirabeau écrivit un volume à 11 ans, Raphaël commença à peindre à 13 ans. Enfin, à 13 ans, Pascal avait résolu seul et sans maître les 32 premières propositions d'Euclide.

La population du Globe.—Toutes les parties du monde ont augmenté considérablement leur population de 1800 à 1900, l'Afrique seule est restée à peu près stationnaire, avec 130 millions d'habitants.

L'Asie a passé de 500 à 820 millions,

L'Europe a passé de 200 à 393 millions,

L'Océanie a passé de 20 à 48 millions,

L'Amérique a passé de 35 à 145 millions.

Au total, le monde a presque doublé sa population pendant le siècle qui vient de finir.

De l'emploi des choses dans l'enseignement.—M. Bony, inspecteur primaire, en France, expose ses idées sur l'emploi des objets matériels à l'occasion des diverses matières de l'enseignement primaire et sur les règles à suivre pour obtenir de bons résultats.

Après avoir montré les avantages de l'enseignement par l'aspect, qui sont d'habituer l'enfant naturellement distrait à regarder et à observer, et de discipliner cette aptitude, chez ceux qui sont, par tempérament, plus attentifs, il met en garde contre les inconvénients que pourrait présenter l'emploi exclusif ou trop prolongé du procédé ; l'enfant pourrait devenir incapable de saisir les abstractions et de concevoir les idées générales.

L'enseignement intuitif a surtout sa place avec les débutants ; il convient d'en faire un usage plus discret, à mesure que l'enfant grandit.

Sous cette réserve, les occasions d'utiliser les choses sont nombreuses : elles s'imposent dans l'enseignement des sciences physiques et naturelles ; elles sont fréquentes dans les leçons de géographie ou de figurations matérielles ; reliefs, amas de terre, peuvent donner à l'élève l'idée de régions qu'il ne verra jamais ; dans l'instruction civique où les leçons gagneraient en intérêt si elles se faisaient au moyen de pièces administratives, que le maître est appelé à citer, relatives à la perception de l'impôt, au cadastre, aux actes de l'état civil, etc. ; dans l'enseignement du français où il est bon de montrer les choses nommées ; dans l'enseignement du dessin et de la numération.

(*L'Education chrétienne*).

Instituteurs et Institutrices.—Le *Quotidien*, de Lévis, étudiant le dernier rapport du Surintendant dit :

“ L'enseignement primaire, autant pour les protestants que pour les catholiques est donné presque exclusivement par des femmes. Il y a pour la population catholique 3,880 institutrices brevetées contre 40 instituteurs brevetés. Pour la population protestante il y a 30 instituteurs brevetés et 980 institutrices brevetées. ”

Il nous semble que l'on devrait faire des efforts sérieux pour augmenter le nombre des instituteurs chez nous. Dans les classes avancées, il y a certainement des inconvénients sérieux à ce que les garçons soient uniquement formés par des femmes.

Visite d'un éducateur distingué.—Le Rév. Père Amédée, supérieur général des Frères de la Charité, dont le XXVe anniversaire de généralat a été célébré avec tant de solennité l'année dernière dans ses fondations américaines, est actuellement à visiter les écoles de son Institut ouvertes au Canada.

C.-J. M.

**COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PENSION DES
FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE**

SESSION DU MOIS DE DÉCEMBRE 1901.

Séance du 19 décembre 1901.

Présents : L'honorable surintendant de l'Instruction publique, président ;

Mr John Ahern, de la cité de Québec, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Québec ;

MM. H. M. Cockfield, B. A., et M. C. Hopkins, B. A., de la cité de Montréal, délégués de l'association provinciale des instituteurs protestants ;

Mr J.-N. Perrault, de la cité de Montréal, remplaçant de Mr J.-O. Cassegrain, de la dite cité, délégué de la conférence des instituteurs catholiques de Montréal.

Le procès-verbal des séances de la dernière session est lu et adopté.

Le rapport suivant sur les recettes et les dépenses du fonds de pension, pour l'année scolaire terminée le 30 juin 1901, est lu :

Revenu ordinaire.....	\$ 42,322 37
Balance non dépensée l'année dernière.....	744 71
Total.....	\$ 43,067 08

Dépenses comme suit :

Pensions.....	\$ 41,816 00
Retenues remises.....	256 37
Pension de Elise Ouellet.....	11 47
Administration.....	307 56
	\$ 42,391 90
Balance non dépensée.....	675 18

Le capital du fonds de pension était, au premier juillet 1900, de.....\$185,890.20

Ajouté à ce capital en 1900-1901..... 658.20

Le capital est de.....\$186,548.40

L'assistant trésorier de la Province atteste par un état transmis au surintendant, présentement lu, que la somme de \$186,548.40 est au crédit du fonds de pension, entre ses mains, portant intérêt au taux de cinq pour cent par année.

Le rapport suivant est lu. Il indique les personnes qui ont cessé d'être pensionnaires et le montant de la pension que chacune d'elles recevait :

1° Celles qui ont repris l'enseignement en 1901 :

Malvina Gauvin,	âgée de 49 ans	pension	\$ 32.54
Honorine McDonald	" " 44 "	"	24.59
Lse. Paul Authier	" " 62 "	"	22.46
Malvina Rolland	" " 60 "	"	19.72
Louise Lavoie	" " 44 "	"	10.50
Hélène Hamel	" " 57 "	"	9.20
		Total	\$ 119.01

2° Celles qui n'ont pas encore atteint l'âge de 56 ans, tenues de produire annuellement un certificat de médecin, qui ne l'ont pas produit :

Elmire Descormiers	âgée de 53 ans	pension	\$ 28.34
Adelaïde Beaudet	" " 52 "	"	28.81
Adèle Thiffault	" " 48 "	"	25.88
Fidèle Brodeur	" " 48 "	"	25.00
Azilda Trudel	" " 45 "	"	42.38
Mme Ed. Arsenault	" " 44 "	"	22.39
Mathilde Guay	" " 43 "	"	50.16
Adeline Cimon	" " 41 "	"	27.79
Alodie Lavoie	" " 40 "	"	18.90
Léda Savigny-Lafleur	" " 36 "	"	31.40
Total			\$ 301.05

3° Celles décédées depuis le 1er décembre 1900, date du dernier rapport :

George Tanguay	âgé de 81 ans	pension	\$ 537.50
Thomas Whitty	" " 80 "	"	281.00
George Blais	" " 76 "	"	9.32
John Purdie	" " 73 "	"	362.98
David Lefebvre	" " 70 "	"	375.18
J.-O. Mauffet	" " 66 "	½ pension	173.90
Bibiane Couture	âgée " 65 "	pension	50.40
Malvina Lefebvre	" " 59 "	"	74.00
Philomène Tremblay	" " 57 "	"	26.26
Angéline Chaurette	" " 52 "	"	35.45
Mme Thimothée Labrie	" " 44 "	"	40.52
Mme Chs-T. Young	" " 44 "	"	34.04
Philomène Muir	" " 43 "	"	24.20
Total			\$ 2024.75

La commission fait l'examen des certificats de médecin que les pensionnaires affectés de maladies ont produits cette année ; elle prend communication des rapports des inspecteurs d'écoles concernant les pensionnaires dont les noms ont été transmis au département de l'Instruction publique avant le 1er novembre dernier et elle règle et ordonne ce qui suit :

Les pensionnaires affectés de maladie qui ont transmis des certificats de médecin attestant qu'ils sont incapables de reprendre l'enseignement et ceux qui reçoivent une pension à cause de leur âge, continueront de recevoir leur pension à l'exception toutefois de ceux dont les noms suivent qui ne sont pas incapables de reprendre l'enseignement :

J.-E.-Arsène Tremblay, Alida Grégoire, Albina Wilhelmy, Malvina Hudon, M.-Délícia Gagnon, Lazarine Ringuet, Mme Thomas Riverin.

La pension de Eugénie Arsenault est suspendue pour une année et des informations seront demandées sur l'impossibilité où elle se trouve de reprendre l'enseignement.

Victoria Dubé sera visitée par un médecin choisi par la commission. Sa pension est suspendue en attendant le rapport de ce médecin.

Le surintendant soumet à la commission administrative les nouvelles preuves qu'il a reçues à l'appui d'anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées dans les sessions précédentes.

La commission ayant de nouveau délibéré sur ces demandes décide ce qui suit :

1° Joseph Bouchard ayant retiré la demande de remboursement de retenues qu'il a produite l'année dernière reprend la demande de pension qu'il a faite en 1899. Il n'a pas atteint l'âge de 56 ans et il n'a produit cette année aucun nouveau certificat de médecin. Sa demande de pension est cependant accordée; mais il devra transmettre au surintendant un certificat de médecin pour établir qu'il est présentement incapable d'enseigner à cause de maladie. Sa pension sera comptée du 1er juillet 1900.

2° Mme Pierre Roy, née Alphonsine Dumont, qui a passé seize ans dans l'enseignement, dont la première demande de pension faite en 1896 fut refusée, parcequ'elle n'avait enseigné que pendant deux ans dans les dernières cinq années, a fait une nouvelle demande qui est aussi refusée. Elle n'a pas repris l'enseignement depuis 1896.

3° Joseph Ringland, pensionnaire âgé de 65 ans, ayant enseigné sous contrôle, du 15 avril au 30 juin 1900, réclame la pension qu'on lui a retranchée pour ces deux mois et demi qu'il a ainsi passés dans l'enseignement. Sa réclamation est refusée.

4° Mme Timothée Martel, dont la pension fut retranchée en 1898, qui, depuis cette date, a produit chaque année un certificat de médecin, sans pouvoir l'obtenir, a transmis le certificat d'un médecin spécialiste. Sur division de trois contre deux, la commission lui accorde sa pension, pour une année à compter du 1er juillet 1901.

5° La pension de Mme Emilie Mineau, épouse de R. Lacerte, retranchée en 1900, est accordée de nouveau, sur division de trois contre deux, vu les certificats produits.

6° A la demande de l'Hon. Jules Tessier, les raisons qui ont motivé le retranchement de la pension de Mme Léa Bryère Langlois, ainsi que le certificat du Dr. Wilbrenner, sont examinés et la commission décide de nouveau que Mme Langlois n'a pas droit à une pension.

7° Mme Vézina, âgée de 60 ans, fit en 1899 une demande de pension qui ne fut soumise à la commission administrative qu'en 1900 et fut alors accordée. Mais elle était tenue d'établir qu'elle avait enseigné pendant au moins dix ans. Elle ne le fit pas et reprit l'enseignement après la mise en vigueur de la loi de l'Instruction publique qui exige au moins vingt ans d'enseignement. Mme Vézina n'a plus droit qu'au remboursement des retenues qu'elle a payées, si elle établit qu'elle a enseigné pendant au moins dix ans.

8° Clara Joubert, dont la pension a été retranchée l'année dernière, a produit un nouveau certificat de médecin. Sa nouvelle demande de pension est rejetée.

9° Eulalie Roy-Desjardins, dont la pension a été retranchée en 1897, a produit deux certificats de médecin. Sa nouvelle demande de pension est rejetée.

10° Mme Hornisdas Brassard, âgée de 48 ans, dont la pension a été suspendue en 1900, parcequ'elle ne résidait plus dans la province de Québec, a fait une nouvelle demande de pension. Elle a enseigné pendant vingt ans. Elle réside présentement dans le comté de Wright. Sa pension lui est accordée à compter du premier juillet dernier.

11° La pension de Mme Thomas Simard, retranchée l'année dernière, est accordée de nouveau sur division de trois contre deux, vu le certificat qu'elle a produit qu'indique des maladies plus graves.

Séance du 20 décembre 1901.

Présents : Mr le Surintendant, président ;

MM. John Ahern, H.-M. Cockfield, M. C. Hopkins et J.-N. Perrault.

La commission continue l'examen des anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées.

12° Delvina Paradis, pensionnaire âgée de 46 ans, perdit sa pension l'année dernière, parce qu'elle avait négligé de produire un certificat de médecin. Elle fut obligée de reprendre l'enseignement. Ayant produit cette année, un certificat attestant qu'elle était incapable d'enseigner l'année dernière. La pension qu'elle a perdue lui sera payée.

13° La pension de Lucie Frégeau, retranchée l'année dernière, est accordée de nouveau, à compter du 1er juillet 1900, vu le certificat de médecin qu'elle a produit et le rapport favorable d'un inspecteur d'écoles.

14° Mme Modeste Wagner, dont la pension fut retranchée en 1898, a produit cette année le certificat d'un médecin spécialiste qui est trouvé incomplet : il n'indique pas la gravité de la maladie dont Mme Wagner est affectée. Sa nouvelle demande de pension est refusée.

15. Mme Hélène Massé, dont la demande de pension fut rejetée en 1894, qui depuis cette date a renouvelé souvent cette demande sans effet, a produit deux nouveaux certificats de médecin. Elle a en sa faveur la recommandation de Mgr l'évêque de Nicolet et celle de l'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle se trouve. Sa nouvelle demande de pension est accordée sur division de trois contre deux. Elle aura une année de pension.

16° La demande de pension de Lucias Béliveau produite en 1899, et alors remise afin d'avoir le rapport d'un inspecteur d'écoles chargé de la visiter, est de nouveau prise en considération et accordée avec pension à compter du 1er juillet 1899.

17° Ormeline Lefebvre, âgée de 41 ans, dont la demande de remboursement de retenues a été rejetée l'année dernière, a produit un nouveau certificat de médecin qui est examiné. Cette demande est de nouveau rejetée.

18° La pension de Mme Delphis Couture, retranchée l'année dernière est accordée de nouveau à compter du 1er juillet 1900, vu le rapport favorable de l'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle se trouve.

19° Mme Louis Côté, âgée de 32 ans, dont la pension a été retranchée l'année dernière a produit un nouveau certificat de médecin qui est examiné. La nouvelle demande de pension de Mme Côté est refusée.

20° La pension de Mme Alexandre Pineau qui a été retranchée l'année dernière, parce que Mme Pineau n'avait pas produit le certificat de médecin est de nouveau accordée à compter du 1er juillet 1900, vu les nouveaux certificats qu'elle a produits et le rapport favorable de l'inspecteur d'écoles dans le district duquel elle se trouve.

21° Mme Adélaré Dumas, dont la pension a été retranchée, l'année dernière, a produit deux nouveaux certificats de médecin qui sont examinés. Sa nouvelle demande de pension est rejetée.

22° Janet Harper, a quitté l'enseignement en 1891, après avoir enseigné pendant plus de vingt ans. Elle est affectée d'aliénation mentale. Ses parents ont produit pour elle, l'année dernière, une demande de pension qui a été rejetée vu qu'elle n'avait pas enseigné pendant les cinq dernières années précédant cette demande. Mais il est constaté que lorsqu'elle a quitté l'enseignement en 1891, elle a transmis un état de services qu'elle croyait être une demande de pension. Après un nouvel examen de ce cas, une pension est accordée à Mlle Harper, à dater du 1er juillet 1900.

23° La pension de Cléopée Otis retranchée l'année dernière, est de nouveau accordée, vu le certificat de médecin qu'elle a produit.

24° La nouvelle demande de remboursement de retenues faite par Eliza Dussault est rejetée.

L'examen des anciennes demandes de pension suspendues ou rejetées étant terminé.

La commission administrative, après avoir délibéré sur le droit que peut avoir à une pension M. U.-E. Archambault, de la cité de Montréal, prie l'Hon. Surintendant de l'Instruction publique de s'enquérir auprès des commissaires d'écoles catholiques de la cité de Montréal, afin de savoir quelles sont toutes les fonctions et les titres de M. U.-E. Archambault, secrétaire-trésorier des dits commissaires, ainsi que la répartition de son salaire eu égard à ses fonctions. Lorsqu'il aura reçu une réponse des commissaires d'écoles, le surintendant voudra bien demander l'opinion du procureur général de la province sur le droit que M. U.-E. Archambault peut avoir à une pension.

La commission fait l'examen des nouvelles demandes de pension, des certificats de médecin et autres documents se rapportant à ces demandes et elle règle et ordonne ce qui suit :

1° Des pensions sont accordées aux fonctionnaires dont les noms suivent : Judith ou Julia Farley, Mme Charles Gravel, M. Céline Gingras, Eusèbe Mounette, M. Louis de Cousse, M. Joseph Dubeau, Emily ou Emma Sutton, Philomène Morneau, Alphonsine Larue, Eliza Touchette, Marie Pinard, Marie-Louise Lachance, Mme Auguste Perreault, Henriette L'Espérance, M. A. Zénaïde Lamarche, M. E. Joséphine Montambault, Mme. Delvina Gagné, Elmire Lindsay, Elisabeth Fraser.

2° Des pensions sont aussi accordées aux personnes dont les noms suivent : mais avant qu'elles ne leur soient payées, ces personnes devront établir qu'elles ont enseigné pendant au moins quatre ans dans les cinq dernières années qui ont précédé les dates de leurs demandes de pension et pendant au moins vingt ans en tout, savoir :

Morgiana Elizabeth Cassady, Camilla Lafortune, Marie Zoé Moffet.

3° Les demandes de pension des personnes suivantes sont rejetées : Mme Rémi Lavoie, Mme Céline Gagné, Mme Jean Godbout, Mme W. A. Kimpton.

Elles n'ont pas enseigné pendant quatre ans dans les cinq dernières années précédant les dates de leurs demandes de pension.

4° La demande de pension de Edouard Girard âgé de 55 ans est rejetée parce que M. Girard n'a pas atteint l'âge requis. Celle de Marie Emilie Bittner et celle de Olive Simard sont aussi rejetées, parce que ces personnes ne sont pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

5° La demande de pension de Bridget Ellen Smith est remise à l'année prochaine.

La commission après avoir examiné la demande de remboursement de retenues, renvoie celle de Eugénie Déziel, parce que Mlle Déziel n'a pas enseigné pendant quatre ans dans les cinq dernières années qui ont précédé la date de sa demande. Elle renvoie aussi celle de Alice Forgues, parce que Mlle Forgues n'est pas dans l'impossibilité d'enseigner à cause de maladie.

Celle de M.-Flavie Beaulieu est aussi renvoyée parce que cette institutrice n'a payé la retenue que pour sept ans.

Des demi-pensions sont accordées aux veuves dont les noms suivent, leurs maris ayant payé pour elles une retenue additionnelle sur leurs traitements pour leur assurer ces demi-pensions, savoir :

Mme Vve Jos.-Onésime Thibault, Mme Vve Jos.-Octave Mauffette.

Résolu que la somme de deux cents piastres soit accordée à M. Couillard pour ses services comme secrétaire de la commission administrative pendant l'année scolaire courante.

Et la commission s'ajourne.

F.-X. COUILLARD,

Secrétaire.

Différentes méthodes de lecture

La méthode de lecture la plus répandue dans nos écoles, actuellement, est la méthode dite : *Ancienne épellation*. On a souvent démontré, dans cette revue, les graves défauts de ce procédé démodé. D'après l'ancienne épellation, les mots sont décomposés en autant d'éléments que de lettres ; on commence d'abord, par faire apprendre par cœur aux enfants vingt-six lettres qui ne disent rien à l'esprit ; de plus, on donne à ces lettres des noms qui ne se retrouvent pas dans la synthèse du mot. Enfin, les syllabaires rédigés en vue de cette méthode ne sont nullement gradués : toutes les difficultés de la lecture se présentent dès les premières pages du manuel.

Voilà, en résumé, les principaux défauts de l'ancienne épellation.

La méthode qui convient le mieux à nos écoles, est la méthode phonique, dite nouvelle épellation. Introduite dans le pays il y a près de 30 ans, par l'École normale Laval ; préconisée par M. J.-B. Cloutier ; recommandée pratiquement dans les notes pédagogiques du Comité Catholique ; autorisée par le Surintendant de l'Instruction publique dans la conférence qu'il a fait donner sur ce sujet par les Inspecteurs d'écoles, il y a à peine deux ans ; consacrée définitivement dans le manuel *Mon Premier Livre* approuvé par le Conseil de l'Instruction publique et distribué par le gouvernement ; en usage dans plusieurs des meilleures institutions du pays, la méthode phonique est destinée à rendre d'immenses services à notre enseignement élémentaire. Elle a pour elle le témoignage des plus fortes autorités pédagogiques de la France, de la Belgique et de la Suisse. Reposant sur deux principes clairs, mais sûrs, la méthode phonique procède du simple au composé ; elle ne présente qu'une difficulté à la fois, et, ce qui n'est pas à mépriser, elle habitue les enfants à une prononciation nette et exacte, ainsi qu'à une articulation parfaite.

La méthode phonique est rationnelle : les éléments enseignés au début mettent l'enfant en mesure d'étudier seul les mots nouveaux qui se trouvent dans les pages ultérieures.

Il y a encore un très grand nombre d'autres méthodes de lecture qu'il serait trop long d'énumérer ici. Contentons-nous de mentionner celle de Schüler qui, il y a plusieurs années, s'inspirant de la méthode allemande de Lüben et de Vogel, publia une méthode assez originale, mais guère utilisable dans les classes nombreuses.

D'après la méthode Schüler, la lecture s'enseigne uniquement à l'aide d'images. Ainsi, la première gravure du livre est une *île* ; au moyen de ce mot on fait trouver le son *i* aux enfants, etc., etc.

Cette méthode peut convenir dans les familles qui ont les moyens de se payer le luxe d'un précepteur privé. Dans tous les cas, en dehors de l'enseignement privé, toutes les méthodes de lecture qui utilisent la gravure comme moyen *unique* d'enseigner à lire aux enfants, ne conviennent en aucune façon à nos écoles. Ce sont des méthodes que l'on a appelées avec infiniment d'esprit, méthode de *virtuose*. Pour se servir de telles méthodes avec fruit, il faut diriger une classe peu nombreuse, être un maître hors ligne et avoir à sa disposition des tableaux illustrés.

TRIBUNE DES ASPIRANTES

Au brevet d'enseignement

I

ARITHMÉTIQUE

BREVETS ÉLÉMENTAIRE, MODÈLE ET ACADÉMIQUE

Dans le programme d'examen du Comité Catholique sous le titre : *Brevet d'Ecole Elementaire : Toisé*, nous trouvons ce qui suit : Toisé des surfaces.

Qu'entend-on par *toisé des surfaces* ? Par toisé des surfaces on entend l'évaluation de la surface des figures ci-après : carré, rectangle, parallélogramme, losange, trapèze triangle, quadrilatère et polygone, cercle et secteur de cercle, anneau circulaire et secteur d'anneau circulaire, segment de cercle. Problèmes d'application :

Développement du résumé ci-dessus : Le côté d'un carré étant donné, on demande à en donner la surface ; à en donner le coût à tant du pouce, du pied, de la verge, de la perche, ou de l'arpent carré, ou à tant de l'acre. L'aspirante ne doit pas oublier (malheureusement elle l'oublie trop souvent) que pour transformer en pieds une surface en pouces il faut se servir de la table de superficie, diviser par 144 et non par 12 ; que pour transformer en verges une surface en pieds, il faut diviser par 9 et non par 12, etc., etc. ; ceci est élémentaire et il suffit d'une erreur sur ce point pour faire perdre tous les points alloués pour un problème, car cela dénote une ignorance absolue de la différence entre une ligne et une surface ; la surface d'un carré étant donnée à en trouver le côté, le périmètre ; la surface d'un terrain carré étant donnée, à évaluer le coût de la clôture dont on veut l'entourer, à tant du pied, de la verge, etc., etc.—Dans ce cas, il est évident qu'il faut employer les mesures de longueur ; la surface d'une table carrée donnée, trouver la longueur, en pouces, pieds ou verges de la frange qu'il faudra pour border le tapis qui couvrirait le haut de cette table ; la longueur et la largeur d'un rectangle étant données, en trouver la surface, le périmètre. Problèmes d'application : la longueur et la largeur d'un plancher étant données, trouver le nombre de verges de tapis d'une largeur déterminée qu'il faudra pour couvrir ce plancher ; ne pas oublier que dans ce cas, on commence par trouver le nombre de laizes, qu'il ne doit pas y avoir de fraction de laize, que 7 laizes et $\frac{1}{2}$ deviennent 8 laizes, etc., etc. ; chaque laize aura la longueur du plancher ; ainsi s'il faut 8 laizes et que le plancher ait 20 pieds de longueur, il s'ensuit qu'il faudra 8 fois 20 pieds ou 160 pieds de tapis, ou 53 verges et $\frac{1}{3}$; à trouver le nombre de verges de tapis avec bordure, la bordure étant moins large que le tapis,—dans ce cas il faut trouver le nombre de verges de bordure d'abord, puis évaluer le nombre de verges nécessaire pour couvrir la partie du plancher en dedans de la bordure ; à trouver le nombre de verges pour couvrir le plancher lorsqu'il y a perte en appareillant ; les dimensions d'un terrain rectangulaire étant données en pieds ou en verges ou en perches, etc., en trouver la surface en acres, etc. ou en arpents ; la surface et une des dimensions d'un rectangle étant données, trouver l'autre dimension ; une surface rectangulaire et le rapport des côtés étant donnés, calculer les côtés.

LE PARALLÉLOGRAMME.—À déterminer la surface d'un parallélogramme, la base et la hauteur étant données ; la surface et la hauteur ou la base données, calculer la

base ou la hauteur ; évaluer la surface d'un losange au moyen de la base et de la hauteur ou au moyen des diagonales ; évaluation de la surface d'un trapèze, les bases parallèles ou la somme des bases parallèles et la hauteur étant données ; en calculer la hauteur, les surfaces et les bases ou la somme de ces dernières étant données ; la surface et la hauteur données, trouver les bases parallèles. (Le calcul de la surface du quadrilatère se trouvera dans la partie qui traite des triangles).

LE TRIANGLE.— A trouver la surface d'un triangle au moyen de la base et de la hauteur ; au moyen des trois côtés ; la surface et la base ou la hauteur étant données, trouver la hauteur ou la base ; les deux côtés d'un triangle rectangle donnés, trouver l'hypoténuse, l'hypoténuse et un des côtés donnés, trouver l'autre côté ; le côté d'un carré donné, trouver la diagonale ; la surface d'un carré donné, trouver la diagonale ; les dimensions d'un rectangle données, trouver la diagonale ; la surface et une des dimensions d'un rectangle données, trouver la diagonale ; trouver la surface d'un losange au moyen des diagonales ; division d'un quadrilatère en triangles afin d'en trouver la surface ; évaluation de la surface d'un polygone le côté et l'apothème, ou le périmètre et l'apothème étant donnés ; trouver le périmètre ou le côté d'un polygone, la surface et l'apothème étant donnés ; la surface et le périmètre d'un polygone étant donnés, trouver l'apothème ; trouver la surface d'un polygone lorsqu'on a le côté et la surface d'un polygone semblable dont le côté est *un*. L'évaluation de la surface des autres figures mentionnées ne demande aucun commentaire.

GÉOMÉTRIE POUR LE BREVET D'ACADÉMIE

Ci-après on trouvera le programme du Comité Catholique, sur cette matière, pour brevet d'académie. Nous donnons en *italiques* les parties qui sont absolument importantes :

Définitions générales, figures ; lignes, surfaces, volumes ; lignes droites, brisées, courbes, angles ; droites, parallèles, perpendiculaires, obliques, circonférence et droites qui s'y rapportent ; *triangle, parallélogramme, trapèze, polygone, cercle ; construction et propriétés de ces figures ; figures semblables, lignes proportionnelles.*

Évaluation des figures déjà mentionnées pour le brevet modèle.

Les points, les droites et les plans dans l'espace ; définition, *surface et volume des principaux corps géométriques : cube, parallépipède rectangle ou obliquangle, prisme et cylindre, pyramide, cône, tronc de pyramide ou de cône à bases parallèles ; sphère, secteur sphérique, onglet sphérique, segments sphériques à bases parallèles ; formule simple et générale de Simpson pour les volumes compris entre deux bases parallèles ; problèmes d'application.*

ALGÈBRE POUR LE BREVET D'ACADÉMIE

Le programme du Comité Catholique sur cette matière est comme suit : Préliminaires, signes algébriques, quantités positives et négatives, termes semblables, leur réduction ; calcul algébrique, règle des signes, exposants ; égalité, identité, équation ; résolution d'équations du premier degré à une seule inconnue ; résolution d'équations du premier degré à deux inconnues ; problèmes d'application.

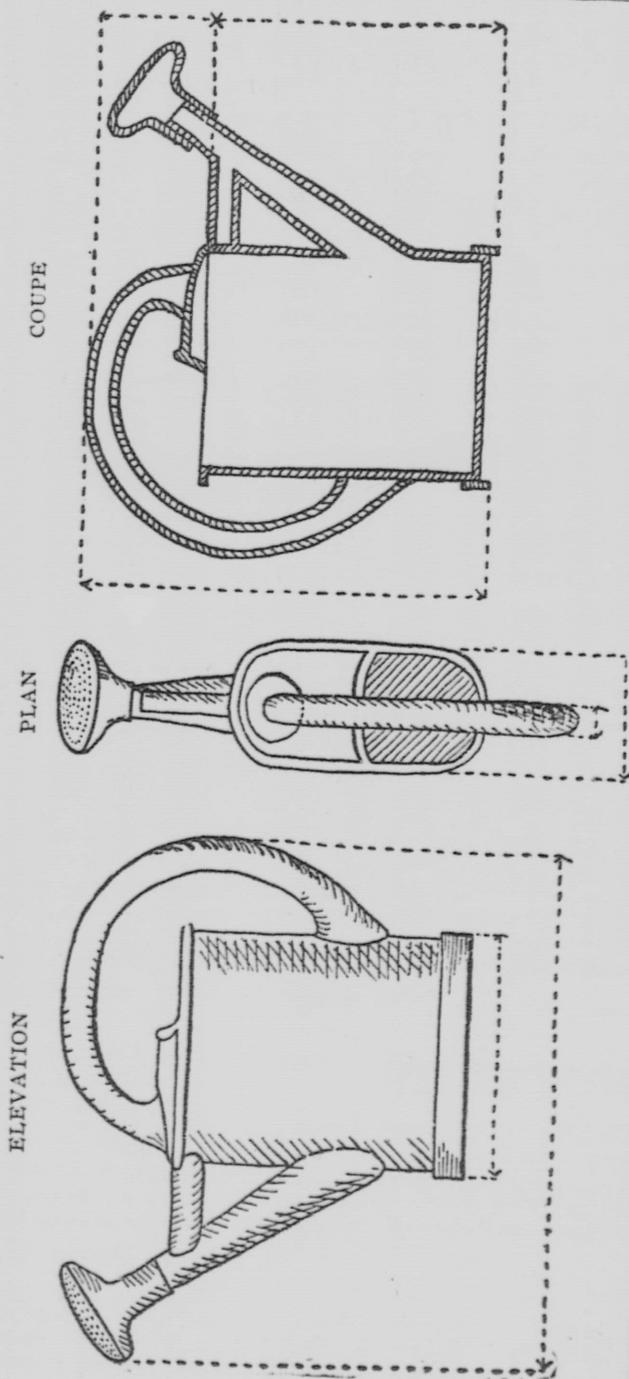
Au point de vue de l'examen il n'y a de réellement important dans ce programme que le calcul algébrique, assez pour pouvoir expliquer l'usage des formules algébriques dans l'extraction des racines et pour résoudre les équations mentionnées.

J. AHERN

DESSIN

3 } Démonstration pratique de la valeur des mots : *élévation, plan et coupe*. Faire reproduire le dessin suivant en se servant d'un arrosoir placé tel qu'indiqué dans la gravure ci-dessous.

Arrosoir de jardin (1)



(1) Reproduit de l'*Etude du Dessin en vue du Brevet élémentaire*, par les Frères des Ecoles Chrésiennes. Ces cahiers renferment une excellente méthode qui est en usage dans les meilleures institutions de notre Province.

“ MON PREMIER LIVRE ”

Ce manuel, approuvé par le Conseil de l'Instruction publique et offert par le gouvernement aux commissions scolaires et aux écoles indépendantes, a été le sujet de fréquentes discussions, devant l'Assemblée législative, durant la dernière session parlementaire.

L'honorable chef de l'Opposition ayant demandé au gouvernement la production de tous les documents se rapportant à la publication de *Mon Premier Livre*, de nombreuses lettres d'appréciation sont ainsi parvenues au public. Il nous sera bien permis de reproduire ici quelques extraits de ces lettres :

La distribution des matières par mois et par semaines poussera les institutrices à faire exécuter le programme d'études avec plus de régularité et leur fera comprendre qu'elles ne doivent pas immobiliser leurs élèves, mais les faire avancer graduellement.

L.-N. Arch. de Québec.

J'ai eu occasion de prendre connaissance du livre intitulé *Mon Premier Livre*, édité par les soins de notre gouvernement provincial, et je me suis réjoui en constatant que cet ouvrage peut être d'une grande utilité pour nos classes de Sourdes-Muettes.

E.-X. Trépanier, Chan.-hon., Aumônier.

Les enfants seront encouragés en voyant que dès les premières pages ils apprennent à lire des mots et même des petites phrases qu'ils comprennent, tandis qu'avec les anciennes méthodes ils étaient condamnés pendant des semaines et des mois à apprendre des sons qui ne disaient rien à leur intelligence.

Frère Hilduard, Directeur, Ecole de Réforme, Montréal.

Depuis longtemps nous désirons ce livre, surtout les maitresses. D'avance nous vous remercions.

Sœur Joseph-Henri, Supérieure, Providence, Côteau-du-Lac.

Ce magnifique livre nous paraît déjà très satisfaisant.

F.-Noël Boulais, ptre, curé, secrétaire-trésorier, Frelighsburg.

Les 80 et quelques copies que vous m'avez envoyées sont toutes distribuées et nos institutrices en sont enchantées.

D. Leguerrier, Sec.-trés., des Comm., Pontiac.

Un examen attentif nous a convaincues que ce livre serait d'une très grande utilité dans nos écoles de sourdes-muettes, et nous nous en réjouissons beaucoup, car nous trouvons rarement des livres qui conviennent à cette classe d'élèves.

Sœur Philippe de Jésus, Sup., Montréal.

Après avoir examiné *Mon Premier Livre* et en avoir fait faire la distribution aux élèves, les syndics d'école vous prient de bien vouloir leur en faire expédier 70 copies nouvelles. Mes enfants semblent bien aimer *Mon Premier Livre*.

Jos. Lavigne, Sec.-trés., Lachute.

Etant chargée de m'occuper des classes de notre orphelinat, je crois que ce serait contribuer à l'avancement des enfants, que de leur procurer *Mon Premier Livre* que vous offrez si généreusement à toutes les écoles.

Sœur Bourgeois, Montréal.

La Révérende Mère Hudon, Directrice de l'Externat de Sainte-Sophie, attachée au couvent du Sacré-Cœur, ayant pris connaissance de la première et de la deuxième partie de *Mon Premier Livre*, trouve cette méthode de beaucoup supérieure à plusieurs autres.

J.-N. Nadon, Sault-au-Récollet.

Les deux caisses de livres sont arrivées ; les maîtresses se réjouissent d'avance du bien que vont en retirer nos chères élèves, bien qu'elles devront à votre bienfaitante charité.

Sœur Philippe de Jésus, Sup., Montréal.

J'ai reçu *Mon Premier Livre* que vous m'avez envoyé, je l'ai parcouru et trouvé bien intéressant ; je vous en remercie beaucoup et je puis vous assurer que je vais apporter toute l'attention possible pour le faire apprécier par les jeunes élèves.

Anna Dufour, Institutrice, St.-Philippe de Néri.

Votre bon cœur jouirait vraiment, s'il vous était donné de voir la joie de nos orphelins et de nos orphelines qui ont maintenant à leur usage des livres tout neufs et si intéressants.

Sœur Carpentier, Supér.-Gén., St.-Hyacinthe.

Je désirerais beaucoup voir ce manuel à l'usage de nos élèves.

Sœur de l'Immaculée Conception, Nicolet.

Ayant examiné *Mon Premier Livre*, première et deuxième partie, de MM. C.-J. Magnan et J. Ahern, et l'ayant trouvé conforme à mon goût, je viens vous prier de me faire parvenir trois douzaines d'exemplaires, première et deuxième partie de cet intéressant ouvrage.

Frère Landry, Sup. Collège Mont St.-Bernard, Sorel.

Mon Premier Livre mérite toutes les louanges qu'on lui a données.

Sœur Marie Godefroy, Man.

Je me félicite d'avoir suivi l'inspiration que j'ai eue de vous faire cette demande, et je ne sais vraiment comment vous dire toute ma reconnaissance pour ce gracieux envoi.

C'est une richesse pour nous, et nos enfants y puiseront non seulement les principes d'une instruction solide, mais encore des sentiments de profonde gratitude pour celui qui en est l'auteur.

Sœur Bourgeois, Hôpital Général, Montréal.

Je regrette de n'avoir pas demandé assez de vos livres, nous n'en connaissons pas la valeur, quoique croyant qu'ils seraient très utiles.

Cyprien Morissette, Sec.-trés., Ste-Agathe.

La municipalité scolaire de Stoke, ayant donné son entière approbation à *Mon Premier Livre*, accepterait avec reconnaissance quelques exemplaires de ce remarquable ouvrage.

Dr F.-J. Bédard, Sec.-trés.

Les deux parties de *Mon Premier Livre* nous sont parvenues et nous avons eu le temps de les parcourir, de les apprécier, et même de les faire goûter et désirer par nos anciennes élèves institutrices, au nombre de douze cette année.

Sœur Ste-Arsène, Supérieure, Montebello.

Comme nos institutrices ont examiné les exemplaires de *Mon Premier Livre*, que vous avez bien voulu m'adresser ces jours derniers, et qu'elles en sont enchantées, je me suis renseigné auprès d'elles pour savoir le nombre d'élèves qui peuvent profiter de ce livre.

Antonio Tremblay, Sec.-trés., Ste-Anne de Beaupré.

J'ai examiné le livre intitulé *Mon Premier Livre*, dont le gouvernement a gratifié toutes les écoles de notre province, et je l'ai trouvé si avantageux pour les jeunes enfants que j'ai résolu de le mettre entre les mains des élèves de notre institution.

Sœur Sainte Blandine, Pointe du Lac.

Je me déclare parfaitement en faveur du manuel *Mon Premier Livre*, après l'avoir attentivement examiné.

Rév. E. Côté, Curé, Beauce.

Si nous n'avons pas fait cette demande plus tôt, c'est que, ne connaissant pas l'importance de ce livre, nos commissaires n'étaient pas tous d'avis. Ce n'est qu'après les séances pédagogiques, données par M. E. Pagé, inspecteur d'écoles, à nos institutrices que celles-ci ayant appris les avantages qu'offre *Mon Premier Livre*, ont insisté auprès des commissaires et ont obtenu la permission de vous le demander pour la municipalité de Saint-Apollinaire Station.

J.-B. Noël, Sec.-trés.

Nous joindrons nos efforts à ceux des éducateurs qui veulent faire profiter les enfants de leur expérience, en faisant usage de ce nouveau livre, et nous espérons que les résultats seront aussi satisfaisants que le mérite un tel travail.

Sœur Marie de la Nativité, Sup., Buckingham.

Après les éloges flatteurs, mais si bien mérités, que vous ont adressés des gens distingués, ma faible voix se sent impuissante à redire l'inappréciable mérite de ce livre.

Marie-Luce Boivin, Inst., St-Urbain.

Monsieur le curé de la paroisse ainsi que les institutrices de la municipalité de Sainte-Blandine, se montrent désireux d'avoir dans les écoles de cette municipalité le manuel intitulé *Mon Premier Livre*.

André Gagné, Sec.-trés., Ste-Blandine.

Ayant constaté avec plaisir que ce livre renferme tout ce qui est nécessaire au développement de l'intelligence chez l'enfant, je suis dans la nécessité de vous demander encore deux douzaines de chaque partie.

Marie Doucet, Inst., Berthier.

J'ai l'honneur de vous informer qu'après examen, M. le curé a approuvé *Mon Premier Livre*, et il a trouvé que le nombre de manuels reçus n'est pas suffisant.

Philippe Arsenault, Sec.-trés. St-Alexis de Métapédia.

Dans ma première lettre, je n'avais demandé que cent exemplaires de *Mon Premier Livre*, parce que les religieuses enseignant ici n'étaient pas décidées d'adopter cette méthode. Maintenant qu'elles en connaissent l'utilité, elles désireraient en avoir.

L. Laliberté, Sec.-trés., Thetford Mines.

Les institutrices de notre municipalité ayant examiné *Mon Premier Livre*, l'ont trouvé si instructif qu'elles en ont demandé d'autres exemplaires.

Ernest Provencher, Sec.-trés., Ste-Anne du Sault.

Après l'examen du manuel *Mon Premier Livre*, et d'après la haute recommandation de la maîtresse générale de nos classes, je viens vous prier de nous adresser trois douzaines d'exemplaires du dit ouvrage, première partie, et quatre douzaines de la deuxième partie.

Sœur Marie du Bon Secours, Sup., Couvent de Sainte-Foye.

Mon Premier Livre, spécialement désigné aux écoles placées sous votre contrôle, me semble fait d'après les méthodes pédagogiques les plus recommandées.

Sœur M.-Octavie, Hochelaga.

Après avoir lu et examiné les livres de classe que vous avez daigné nous fournir, les demoiselles institutrices de notre municipalité ont cru que presque tous les enfants qui fréquentent les écoles devraient se servir de ce livre que vous avez bien voulu nous envoyer.

Joseph Venne, Sec.-trés., St-Paul.

C'est avec plaisir que je ferai profiter de *Mon Premier Livre* quinze élèves de deuxième année. Quinze aussi de première année pourront utiliser ce livre si intéressant et si instructif pour le jeune âge et en même temps un guide sûr pour les maîtresses.

Sœur Marie-Cécile, Couvent de St.-Jovite.

Mon Premier Livre est très bien gradué et le choix ainsi que la distribution de la matière dénotent chez les auteurs une compétence peu commune. La somme des connaissances qu'un enfant ordinaire apporte avec lui à l'école y est utilisée et développée graduellement, et toujours subsidiairement au but essentiel de l'école : l'éducation. Ce travail fait le plus grand honneur à MM. Magnan et Ahern. Les instituteurs et les institutrices brevetés ailleurs qu'à l'École normale Laval, trouveront dans ce manuel une application très juste de nos méthodes d'enseignement.

Th.-G. Rouleau, Ptre, Principal de l'École normale Laval.

La valeur de *Mon Premier Livre*, quant à la marche progressive de l'enseignement primaire, est très bonne.....

Sœur St. Raphaël, Monastère des Ursulines, Roberval.

D'après ce que nous pouvons humblement en juger, ce livre sera un puissant auxiliaire pour le corps enseignant. Encore une fois, merci.

Sœur Ste-Madeleine, Couvent N. D. du P. S., Saint-Damien.

SA GRANDEUR MGR BEGIN

On annonce que Mgr l'archevêque de Québec sera créé cardinal au cours du présent mois.

Inutile de dire que cette bonne nouvelle est accueillie avec joie par le corps enseignant.

Conférences d'Instituteurs

Québec.—La prochaine réunion de l'Association des instituteurs catholiques de la circonscription de l'École normale Laval aura lieu samedi, le 31 mai prochain, au lieu et à l'heure ordinaires.

Montréal.—La prochaine réunion de l'Association des instituteurs catholiques de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, aura lieu vendredi, le 30 mai prochain, au lieu et à l'heure ordinaires.

METHODOLOGIE

LEÇON D'OBSERVATION

(ENSEIGNEMENT AGRICOLE)

Le Jardin potager (1)

MAITRE.—L'un de vous me dira bien, sans chercher beaucoup, ce que c'est qu'un *jardin* ?

ÈLÈVE.—Oui, monsieur, un jardin est un espace de terre entouré de clôtures, de haies, de murs, situé près d'une maison, et dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres.

M.—Un jardin dans lequel on cultive particulièrement les légumes est appelé *jardin légumier*, ou *potager*, ou encore *jardin maraîcher*.

—Comment appelle-t-on celui dans lequel on ne cultive que des fleurs et des arbustes ?

E.—Jardin *fleuriste* ou d'*agrément*.

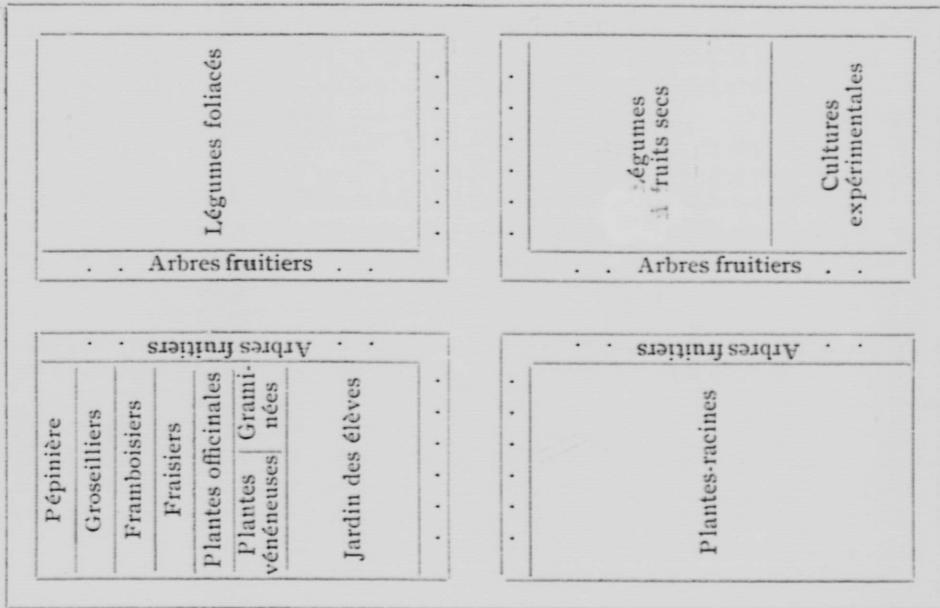
M.—Et celui dans lequel il n'y a que des arbres fruitiers ?

E.—On l'appelle *jardin fruitier* ou *verger*.

M.—Quel nom donne-t-on à l'ouvrier qui fait métier de cultiver les jardins ?

E.—On l'appelle *jardinier*.

(1) Cette leçon, ainsi que la précédente, intitulée *La Ferme*, parue dans *L'Enseignement Primaire* du mois d'avril, est tirée des *Exercices d'Intuition et Leçons de choses*, par F.-A. Mouzon, un auteur belge.



M.— Et à celui qui fait commerce de légumes ?

E.— On l'appelle *marâcher*.

M.— Dites-moi ce qu'on entend par les mots *horticulture*, *arboriculture*, *agriculture*, *sylviculture*.

E.— Le mot *horticulture* signifie art de cultiver les fleurs ;— *arboriculture*, art de cultiver les arbres ;— *agriculture*, art de cultiver les champs ;— et *sylviculture*, art de cultiver les forêts.

M.— Les légumes cultivés dans les jardins sont assez nombreux : les uns sont servis à table comme mets particuliers ; les autres ne sont guère employés que dans la préparation des aliments.

Nommez-moi d'abord les légumes qu'on sert comme mets particuliers et dont on ne mange que les feuilles, cuites ou crues.

E.— La *laitue* (salade), la *chicorée*, les *choux*, les *épinards* et les *artichauts*.

M.— On pourrait y joindre l'*asperge*, dont on ne mange que les jeunes pousses.

Nommez-moi de mêmes les légumes de jardin dont on ne mange que les racines.

E.— La *carotte*, le *panais*, le *navet*, les *raves*, les *radis*, la *betterave*, le *céleri*.

M.— Quels sont ceux dont on ne mange que les fruits ?

E.— Les *petits pois*, les *haricots*, les *fèves*.

M.— Enfin nommez-moi ceux qui servent à préparer les mets ou à faire le potage.

E.— Les *oignons*, les *poireaux*, l'*ail*, les *échalottes*, les *ciboules*, le *cerfeuil*, le *persil*, le *pourpier*, l'*oseille*, le *thym*, la *sauge*, l'*anis*.

M.— Il y a des légumes que l'on cultive plus particulièrement dans les champs. Quels sont-ils ?

E.— Les *pommes de terre* (patates), les *lentilles*, les *pois secs*.

M. Quant à la pomme de terre, on ne mange ni les feuilles, ni les racines, vous le savez ; mais bien cette partie renflée et charnue de la racine qu'on nomme *tubercule*.

Le *topinambour* et le *dahlia* sont aussi des plantes *tuberculeuses*, tandis que l'oignon, le poireau, l'échalotte, sont des plantes *bulbeuses*.

La pomme de terre est si connue que vous me direz bien comment on la cultive.

E.— On plante les pommes de terre au printemps, en plaçant un ou deux tubercules de moyenne grosseur dans de petites fosses faites à la bêche, à la charrue ou à la *houe* ; et on les récolte en octobre, époque ordinaire de leur *maturité*.

M.—C'est exact ; mais vous oubliez de dire que quand les tiges sont sorties, on *bine* le champ, c'est-à-dire qu'on remue la terre autour de la plante avec une espèce de pioche nommée *binette*, (1) pour la nettoyer et l'ameublir, et que, avant la floraison, on *butte* (2) la plante, en relevant la terre tout autour pour faciliter le développement des tubercules.

Dans les jardins, on plante souvent des pommes de terre *précoces* ou *hâtives*.

Dites-moi quels sont les différents travaux que l'on fait chaque année dans un jardin.

E.— Au printemps, il faut d'abord *élaguer* et *émonder* les arbres ; puis on bêche la terre, on la nivellement et on l'ameublissement avec un râteau ; ensuite on divise le jardin en *planches*, dans chacune desquelles on sème ou l'on plante les graines des légumes qu'on veut avoir ; on *râtelle* de nouveau la terre pour enterrer les graines, et on la raffermissement en la frappant avec une *batte* ; enfin, on *râtisse* les allées, après avoir relevé les *bordures*.

M.— Ces travaux ne sont pas les seuls ; car, dans un jardin bien cultivé, il y a quelque chose à faire toute l'année. Il faut encore *repiquer* les *bétes-raves*, les *choux*, qui doivent, comme les pommes de terre, être *binés* et *buttés* au moyen de la *binette* ou de la *serfouette* ; puis *ramer* les petits pois, donner des *échalas* aux haricots, *sarcler* partout pour enlever les mauvaises herbes, lier les *endives* pour les faire blanchir, *marcotter* les fleurs et rentrer en cave les légumes que l'on veut conserver pour l'hiver.

EXERCICE D'ÉLOCUTION ET DE STYLE

Un jardin est un espace de terre entouré de clôtures, de haies ou de murs, situé près d'une maison, et dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres.

On appelle jardin légumier, potager ou maraîcher, celui dans lequel on cultive particulièrement les légumes ; jardin fleuriste ou d'agrément celui dans lequel on cultive que des fleurs et des arbustes, et jardin fruitier ou verger celui qui est principalement employé à la culture des arbres fruitiers.

(1) Vulgairement nommée *gratte*.

(2) Dans le langage populaire : *renchausser*.

On donne le nom de jardinier à l'ouvrier qui s'occupe spécialement de la culture des jardins, et celui de maraîcher au marchand de légumes. On nomme de même horticolture, arboriculture, agriculture et sylviculture, l'art de cultiver les fleurs, les arbres, les champs et les forêts.

Les légumes de jardin que l'on sert à table comme mets particuliers sont : la laitue, la chicorée, le chou, les épinards, et les artichauts, dont on ne mange que les feuilles, cuites ou crues ; puis la carotte, les panais, le navet, les raves, le radis, la betterave, et le céleri dont on ne mange que les racines ; et ensuite les petits pois, les haricots et les fèves, dont on ne mange que les fruits.

Les oignons, les poireaux, l'ail, les échalottes, les ciboules, le cerfeuil, le persil, le pourpier, l'oseille, le thym, la sauge, l'anis et l'estragon servent les uns à l'assaisonnement, à la préparation des mets, et les autres à la composition du potage.

Trois espèces de légumes sont particulièrement cultivées dans les champs ; ce sont les pommes de terre, les lentilles et les pois secs.

On ne mange des pommes de terre que les tubercules, c'est-à-dire cette partie renflée et charnue qui termine la racine. On plante les pommes de terre au printemps, en plaçant un ou deux tubercules de moyenne grosseur dans chacune des petites fosses que l'on fait à la bêche ou à la houe et que l'on recouvre de terre.

Quand les tiges sont sorties, on bine le champ pour nettoyer la terre et l'ameublir, et on les butte un peu avant la floraison, afin que les tubercules puissent se développer plus facilement.

La culture d'un jardin exige des travaux pendant presque toute l'année ; il faut d'abord tailler et rattacher la vigne, émonder les arbres, bêcher la terre, la niveler et l'ameublir avec un râteau, semer les planches, ratisser les allées ; puis repiquer les betteraves, les choux, qui doivent, comme les pommes de terre, être binés et buttés au moyen de la binette ou de la serfouette, sarcler plusieurs fois toutes les plates-bandes ; ramener les pois, donner des échelas aux haricots, débarrasser les fraisiers de leurs courants, lier les endives pour les faire blanchir, et enfin rentrer dans la cave les légumes que l'on veut conserver pour l'hiver.

Lectures et dictées agricoles

LE FOYER DOMESTIQUE

Qui de nous, passant le soir dans un village, devant quelques demeures de paysans, apercevant à travers les vitres le foyer flamboyant, le couvert mis sur une nappe rude, mais propre, et la soupe fumante sur la table, n'a point pensé avec une sorte d'attendrissement à ce pauvre ouvrier bientôt de retour qui, après un long jour employé au travail, est enfin rendu à la liberté et va rentrer au milieu des siens ? L'homme de pensée, lui-même, après de longues et arides méditations, est enchanté de venir goûter le repos dans le soin des occupations ménagères. Le beurre s'arrondissant en mottes brillantes et parsemées de gouttes de rosée, la soupe fumant dans l'âtre, les fruits sucrés cuisant dans la bassine, peuvent être considérés comme autant d'objets qui attirent, qui touchent même, comme tout ce qui tient à la nature et à la famille.

AMOUR FILIAL

Oh ! mon père et ma mère, oh ! mes chers disparus, qui avez si modestement vécu dans cette petite maison, c'est à vous que je dois tout. Tes enthousiasmes, ma vaillante mère, tu les as fait passer en moi. Si j'ai toujours associé la grandeur de la science à la grandeur de la patrie, c'est que j'étais imprégné des sentiments que tu m'avais inspirés. Et toi, mon cher père, tu m'as montré ce que peut faire la patience dans les longs efforts, c'est à toi que je dois la ténacité dans le travail quotidien. Non seulement tu avais les qualités persévérantes qui font les vies utiles, mais tu avais aussi l'admiration des grands hommes et des grandes choses. Regarder en haut, apprendre au-delà, chercher à s'élever toujours, voilà ce que tu m'as enseigné. Je te vois encore après ta journée de labeur, faisant le soir quelque récit de bataille dont tu avais été le témoin. En m'apprenant à lire tu m'as appris à penser.

Soyez bénis l'un et l'autre, mes chers parents, pour ce que vous avez fait pour moi et laissez-moi vous reporter l'hommage dont cette maison est entourée.

PASTEUR.

LA CHENILLE

La chenille sort d'un œuf très petit. La chenille dévore les feuilles des arbres. La chenille se file un cocon ; elle s'enferme dedans. La chenille deviendra un papillon. Ce papillon, après avoir voltigé sur les fleurs, pondra des œufs qui deviendront chenilles à leur tour. La chenille est un animal nuisible. Il faut détruire la chenille. *(Dictée enfantine.)*

LES ANIMAUX

Je vois de tous côtés des animaux faits, pour ainsi dire, sur divers patrons. Les uns marchent à quatre pieds, les autres ont des ailes pour voler dans l'air, les autres des nageoires pour nager dans l'eau. Les navires que les hommes construisent avec tant d'art, suivant des règles si savantes, ne sont que des copies faites d'après ces oiseaux et ces poissons.

FÉNELON.

LE BEURRE

Le beurre se fait avec la crème que produit le lait. Cette substance molle, grasse, jaunâtre, agréable au goût, convient à tous les estomacs. La fabrication du beurre exige une grande propreté. Depuis le seau dans lequel on trait le lait, la jatte où on le dépose, jusqu'à la baratte où l'on bat la crème, tous les ustensiles doivent être bien lavés. La laiterie elle-même exige les soins les plus minutieux : le dallage est lavé à grande eau chaque jour ; pas une araignée aux murailles et au plafond.

ETUDE SUR LE VERBE (Suite).

ACCORD DU PARTICIPE PASSÉ.—1° Le *participe passé* employé *seul* est un véritable adjectif ; il prend le genre et le nombre du nom auquel il se rapporte.

Ex. : Des jardins *plantés* d'arbres
Des rues *tirées* au cordeau.

REMARQUE. Les participes *attendu, ci-joint, ci-inclus, excepté, passé, supposé, vu, y compris*, et *non compris*, lorsqu'ils sont *devant le nom* sont des véritables propositions et par conséquent invariables.

2° Le *participe passé* accompagné de l'*auxiliaire* ÊTRE prend le genre et le nombre du sujet du verbe :

Ex. : Tes efforts *seront* RÉCOMPENSÉS
Elle *est* TOMBÉE dans la misère.

3° Le *participe passé* accompagné de l'*auxiliaire* AVOIR prend le même genre et le même nombre que le *complément direct*, SI CE COMPLÉMENT DIRECT LE PRÉCÈDE.

Ex. : Les enfants *QUE j'ai* VUS sont malheureux.
Les dames *QUE nous avons* RENCONTRÉES paraissent bien aimables.

Il est *invariable* SI LE COMPLÉMENT DIRECT LE SUIV, OU SI LE COMPLÉMENT DIRECT N'EST PAS EXPRIMÉ.

Ex. : J'ai *lu* votre conférence avec plaisir
Je suis venu, j'ai *vu*, j'ai *vaincu*, disait César.

Il faut se rappeler ici ce que nous avons dit plus haut : Dans les verbes *réfléchis*, l'*auxiliaire* ÊTRE est mis pour AVOIR ; le *participe passé* de ces verbes s'accorde donc avec le *complément direct* lorsque ce *complément* le précède.

Ex. : La branche s'est CASSÉE. Les clous SE sont TORDUS.

REMARQUES.—I. Dans les verbes *essentiellement réfléchis* le *participe passé* s'accorde toujours avec le *pronom complément* (parce que ce *pronom* est toujours *complément direct* et précède le *participe*).

Ex. : Les ennemis SE sont EMPARÉS de la ville.

Le seul verbe *s'arroger* fait exception, le *pronom se* n'étant pas *complément direct*.

Ex. : Ils se sont ARROGÉ *des droits* discutables.
Les droits *qu'ils* se sont ARROGÉS sont discutables.

II. Les verbes *intransitifs* n'ayant pas de *complément direct*, leur *participe passé* est toujours *invariable*.

Ex. : Ces hommes nous ont *nui*.

Dans certaines constructions de phrase, les verbes *intransitifs* *paraissent* avoir un *complément direct*.

Ex. : Les vingt ans *que* ce prince a RÉGNÉ.

Ce *complément* est en réalité *circonstanciel* et le *participe* est *invariable*.

Ex. : Les vingt ans *pendant lesquels* ce prince a RÉGNÉ.

III. Le *participe passé* des verbes *impersonnels* est toujours *invariable*.

Ex. : Les pluies *qu'il* y a eu.

La seule réelle difficulté dans l'accord du participe passé est la recherche du complément direct *lorsqu'on a l'auxiliaire AVOIR ou un verbe réfléchi* avec l'auxiliaire ÊTRE mis pour AVOIR.

Les quelques remarques qui vont suivre montreront la vérité de cette affirmation.

I. Lorsque le participe passé *est suivi d'un INFINITIF*, le complément direct qui précède peut être complément du *verbe* ou complément de l'*infinitif*.

1° S'il est complément du *verbe*, il y a accord.

Ex. : Les jardiniers *que* j'ai VUS *planter* des arbres.

2° S'il est complément de l'*infinitif*, il n'y a pas accord.

Ex. : Les arbres *que* j'ai vu *planter*.

Dans le premier cas, *que* (les jardiniers) est complément direct de *ai vus*.

Dans le second, *que* (les arbres) est complément direct de *planter* qui lui-même est complément direct de *ai vu*.

Le participe passé du verbe FAIRE *suivi d'un infinitif* est toujours invariable parce qu'il forme avec l'*infinitif* une LOCUTION VERBALE INSÉPARABLE.

Ex. : Il les a FAIT *boire*. Il les a FAIT *tomber*.

II. Le participe a parfois pour complément direct un *verbe sous-entendu*, il est alors invariable. Il faut se garder de le faire accorder avec le mot qui précède, lequel est complément du verbe sous-entendu.

Ex. : Il nous a rendu tous les services *qu'il a PU* (nous rendre).

Il lui a dit toutes les injures *qu'il a VOULU* (lui dire).

III. Le participe qui a pour complément le pronom LE *représentant un membre de phrase* reste invariable.

Ex. : La chose s'est passée comme je l'avais DIT (qu'elle se passerait).

IV. Le participe qui a pour complément le pronom *en* est invariable, à moins que ce pronom *en* ne soit *précédé d'un adverbe de quantité*.

Ex. : Avez-vous mangé des cerises?—J'*en* ai MANGÉ.

Combien j'*en* ai VUS de ces poltrons qui faisaient les braves.

V. Le participe précédé de LE PEU DE s'accorde avec *cette locution* ou avec le complément déterminatif de *cette locution*.

1° Il s'accorde avec *le peu* (et reste au singulier) lorsque *cette locution* marque l'*insuffisance*, le manque.

Ex. : *Le peu* d'efforts *que* vous avez FAIT a causé votre insuccès.

Ce ne sont pas *les efforts*, mais l'*insuffisance* des efforts qui ont causé l'insuccès.

2° Il s'accorde avec le *complément de le peu* lorsque *cette locution* marque une quantité suffisante.

Ex. : *Le peu* d'efforts *que* vous avez FAITS ont causé votre réussite.

Ce sont *les efforts* qui ont causé la réussite.

Cette remarque à propos de LE PEU s'applique à tous les collectifs.

1° Lorsque le collectif est le mot principal qui exprime l'idée, le participe s'accorde avec ce collectif.

La foule d'hommes *que* j'ai vue à cette assemblée était animée de sentiments divers.

2° Lorsque le collectif est partitif et n'a par conséquent qu'une importance secondaire, le participe s'accorde avec le complément déterminatif du collectif.

Ex. : Une foule d'*armes* qu'on avait LAISSÉES jonchaient le sol.

COÛTER, PESER, VALOIR.—Ces trois verbes sont généralement considérés comme transitifs, de sorte qu'on peut dire que leurs participes passés suivent la règle générale, que ces verbes soient employés au sens propre ou au sens figuré. Cependant l'Académie écrit toujours *coûté* invariable.

Ex. : Je ne regrette pas les *trois piastres* qu'il m'a COÛTÉES.

Il ne pèse plus les CENT CINQUANTE LIVRES qu'il a PESÉES autrefois.

Voilà les *désagrèments* QUE sa folle conduite lui a VALUS.

(à suivre)

H. NANSOT.

Petite tribune de la langue française

DEUXIÈME CAUSERIE

L'INSTITUTEUR.—Mes petits amis, nous avons conservé avec un soin jaloux la langue que nos pères ont apportée de l'ancienne France. Malgré le joug d'un pouvoir étranger, en dépit de mille obstacles, les Canadiens-Français sont restés fidèles aux traditions de leur beau passé, sans pour cela manquer à leurs devoirs de sujets britanniques. La langue française a été pour nous, avec la religion catholique, le rempart indestructible contre lequel sont venus se briser tous les efforts du vainqueur, qui espéra pendant quelques années, fondre dans le même moule et les descendants de Clovis et les fils d'Albion.

Nous devons donc l'aimer avec tendresse, la langue française, chers petits amis. Voilà pourquoi je vous engage à la mieux étudier et surtout à la mieux parler.

Évitez d'employer des *termes anglais* dans la conversation, lorsque l'expression française existe pour rendre la même idée.

Ainsi, il ne faut pas dire que votre blouse est *lousse*—de l'anglais *loose*—au lieu de AMPLE ; que vous étiez une *gang* dans la cour de récréation, au lieu d'un GRAND NOMBRE ; que votre oncle est *foreman*, au lieu de CONTRE-MAÎTRE, en français ; que vous couchez sur un *bed*, tandis que le mot BANC-LIT désigne le meuble qui sert à la fois de lit et de banc ; pourquoi appeler *breaksman*, le SERREFREIN ; désigner par le mot *siding*, la VOIE D'ÉVITEMENT ; employer le terme *lôfer*, au lieu de VAGABONDER : *lôfer* vient de *to loaf*, mot américain ; dire un *snack*, à la place de grand REPAS, DINER, que c'est le *best*, en parlant d'une chose qui est la MEILLEURE ?

Je pourrais continuer ainsi indéfiniment, tant nous avons la manie de substituer inutilement le mot anglais au mot français.

Nous devons aussi éviter les tournures de phrases anglaises, appelées *anglicismes*. On a défini le mot anglicisme : " Une signification anglaise donnée à un mot français." Cette définition est assez exacte, je crois.

Par exemple, nous ne devons pas dire *en dedans* de trois minutes ; en bon français on dit : EN MOINS de trois minutes ; *ingénieur* pour MÉCANICIEN ; *collection* pour PERCEPTION ou COLLECTE ; une dette *consolidée*, au lieu de CAPITALISÉE ; *emphatiquement* (emphatically), pour PÉREMPTOIREMENT ; *pas d'admission* (no admission), pour ENTRÉE INTERDITE.

Enfin, il y a les *canadianismes*, fautes d'origine toute canadienne. En voici quelques exemples : *fouler* quelqu'un pour MALTRAITER quelqu'un ; *gesteux* pour MANIÉRÉ, AFFECTÉ ; *ripousse* (il est parti *comme une ripousse*), au lieu de SUBITEMENT, TRÈS VITE, COMME UN COUP DE VENT ; *turbentine* ou *tourmentine* pour TÉRÉBENTHINE ; un *trémeau* pour un TRUMEAU ; *perlat* pour PRÉLART, etc., etc.

En terminant, indiquons les fautes de prononciation et d'articulation que nous commettons dans le langage familier. Il est bien vrai que ces mêmes fautes se retrouvent en France, du moins en partie ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour que nous ne cherchions pas à épurer la langue que nous avons conservée, en sommes, dans toute son intégrité, nous pouvons l'affirmer avec orgueil.

N'est-il pas désagréable d'entendre des personnes qui ont fréquenté les écoles dire : *Gui vâ-tu, toé ? — J'cré bin. — Yen à pu. — Tè tin lâche. — Cè bin trisse. — Avance guidère ou avanzière* (avant-hier). — *mékeurdi, vendeurdi. — Quoi qua là* Joséphine, *qu'à vâ pas à l'école.*

Je m'arrête, chers élèves ; assez pour aujourd'hui.

L'ÉLÈVE.—Monsieur, voulez-vous être assez bon d'écrire au tableau toutes les fautes de langage que vous venez de nous signaler, et de mettre le *corrigé* en regard.

L'INSTITUTEUR.—Avec plaisir ; cet exercice vous servira de thème pour votre devoir à la maison.

RÉSUMÉ DE LA 2ÈME CAUSERIE

lousse (loose), ample.
gangn' (gang), grand nombre
foreman, contre-maître.
bed, banc-lit
breaksman, serre-frein
siding, voie d'évitement
lôfer, vagabonder
snack, un grand repas
 le *best*, le meilleur
en dedans de, en moins de
ingénieur, mécanicien
collection, perception
 dette *consolidée*, capitalisée
emphatiquement, péremptoirement
pas d'admission, entrée interdite
fouler quelqu'un, maltraiter
gesteux, affecté
 comme une *ripousse*, très-vite

turbentine ou *tourmentine*, térébenthine.
trémeau, trumeau
perlat, préart
guy vâ-tu-toé, y vas-tu, toi
r'gârd'zi don la face, regarde lui donc la figure
yen à pu, il n'y en a plus
tè tin lâche, tu es un lâche
cè bin trisse, c'est bien triste
avance guidère ou *avanzière*, avant-hier
mékeurdi, mercredi
vendeurdi, vendredi
quoi qua là, qu'a-t-elle,
qu'à vâ pas à l'école, qu'elle ne va pas à l'école.

C.-J. M.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

CATECHISME

CHAPITRE QUINZIÈME

De la Confirmation (1)

179. Q. Qu'est-ce que la Confirmation ?

R. La *Confirmation* est un sacrement par lequel nous *recevons le Saint-Esprit*, qui nous donne la *force de confesser notre foi* sans crainte et de mener une vie sainte malgré les obstacles que suscite le démon.

— Le mot Confirmation vient d'un mot latin, qui veut dire affermissement, ce nom désigne bien l'effet de ce sacrement qui est d'affermir dans les âmes la grâce du Baptême.

En recevant la confirmation nous recevons le Saint-Esprit, nous recevons donc Dieu en nous, puisque le Saint-Esprit est Dieu, mais nous le recevons invisiblement. Dans le sacrement de confirmation nous recevons Dieu aussi véritablement que dans l'Eucharistie.

La force qui nous est donnée par la Confirmation est une force de l'âme et non du corps.

Confesser notre foi, signifie ne pas avoir peur de faire connaître à ceux qui nous entourent que nous sommes catholiques, que nous croyons toutes les vérités que Dieu a révélées et que nous pratiquons tout ce qu'il nous commande par son Eglise.

180. Q. Par qui la Confirmation est-elle donnée ?

R. La Confirmation est donnée par l'Evêque ou par un *prêtre* à qui le Pape a accordé un pouvoir spécial.

— Dans les pays infidèles qui n'ont pas d'évêques, le Pape donne à un prêtre le pouvoir d'administrer le sacrement de Confirmation, mais ce prêtre ne reçoit pas le pouvoir de consacrer le Saint-Chrême : il doit se servir de *Saint-Chrême* consacré par un évêque.

181. Q. Comment se donne la Confirmation ?

R. L'Evêque étend les mains sur les confirmands, prie le Saint-Esprit de descendre sur eux, fait sur leur front une *onction* en forme de croix avec le Saint-Chrême, et leur donne sur la joue un petit soufflet, en disant : que la paix soit avec vous !

— Faire une onction sur le front, c'est mettre un peu d'huile bénite sur le front.

182. Q. Qu'est-ce que le Saint-Chrême ?

R. Le *Saint-Chrême* est un composé d'*huile d'olive* et de *baume*, que l'Evêque *consacre*, chaque année, le jeudi-saint.

— Chrême vient d'un mot grec qui veut dire onction.

L'huile d'olive est celle que l'on fait avec le fruit de l'olivier.

Le baume est une liqueur qui a une bonne odeur, et qu'on tire de certaines plantes.

Consacrer veut dire bénir solennellement pour un usage saint.

183. Q. Que dit l'Evêque en faisant l'onction sur le front de la personne qu'il confirme ?

R. En faisant l'onction sur le front de celui qu'il confirme, l'Evêque dit : Je te marque du signe de la croix et je te confirme avec le Chrême du salut, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

(1) Extrait de l'*Explication littérale et sommaire du Catéchisme*, par M. l'abbé E. Lasfargues, prêtre, de Saint-Vincent de Paul. En vente chez tous les libraires. — 25 centimes.

184. Q. Que signifie l'onction faite en forme de croix sur le front avec le Saint-Chrême !

R. L'onction faite en forme de croix sur le *front* avec le *Saint-Chrême* signifie que le chrétien confirmé doit professer et pratiquer *ouvertement* sa foi, ne jamais en rougir et plutôt mourir que de la renier.

—Ouvertement veut dire sans se cacher par peur.

Le Saint-Chrême signifie la douceur et la force du Saint-Esprit et la bonne odeur des vertus chrétiennes que doit pratiquer celui qui est confirmé.

Dans le Saint-Chrême, l'huile dont il est composé représente la douceur et la force du Saint-Esprit : la douceur parce que l'huile est une substance très douce au toucher, et qui adoucit les choses sur lesquelles on la répand ; la force, parce qu'en même temps qu'elle adoucit les corps elle les fortifie. C'est pour cela que les anciens lutteurs se frottaient d'huile avant de se livrer à leurs combats.

Le baume signifie la bonne odeur des vertus chrétiennes ; c'est là une manière de dire que les vertus chrétiennes produisent sur ceux qui en sont témoins une impression douce et agréable comme celle de l'odeur que répand le baume.

L'onction est faite sur le front, parce que c'est au front que monte la rougeur, quand on a honte de quelque chose.

185. Q. Pourquoi l'Evêque donne-t-il un petit soufflet à celui qu'il confirme ?

R. L'Evêque donne un petit soufflet à celui qu'il confirme, pour lui rappeler qu'il doit être prêt à *souffrir* les *affronts* et même la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

Les affronts sont des injures, des injustices, des outrages, etc.

Souffrir les affronts pour l'amour de Jésus-Christ, c'est accepter tout ce qui peut nous humilier, en pensant que Dieu qu'on aime a été lui-même humilié, quoiqu'il fût le souverain Roi du ciel et de la terre.

186. Q. Est-il nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir dignement la Confirmation ?

R. Oui, il est nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir *dignement* la Confirmation.

—Celui qui recevrait la Confirmation indignement, commettrait un grand sacrilège, mais il aurait néanmoins reçu le sacrement. Son âme serait marquée du caractère ineffaçable, mais il ne recevrait les grâces de la Confirmation, qu'en sortant de l'état du péché mortel.

Il ne devrait donc pas se présenter une seconde fois pour être confirmé dignement.

187. Q. Quelle préparation spéciale faut-il apporter à la Confirmation ?

R. Pour recevoir la Confirmation il faut connaître autant que possible les principaux mystères de la foi, les devoirs du chrétien, et spécialement ce qui concerne la *nature* et les *effets* du sacrement de Confirmation.

—Connaître la nature de la Confirmation, c'est savoir ce qu'est le sacrement de Confirmation. En connaître les effets, c'est savoir ce qu'il produit dans nos âmes.

188. Q. Est-ce un péché que de négliger de recevoir la Confirmation, surtout à une époque comme la nôtre, où la foi et la morale courent de si grands dangers.

—Le Sacrement de Confirmation n'est pas absolument nécessaire au salut ; plusieurs cependant ne sont pas sauvés faute d'avoir été confirmés, car ils succombent à des tentations dont ils auraient triomphé, s'ils ne s'étaient pas privés des grâces du Saint-Esprit.

On peut les comparer à ces hommes de faible santé qui meurent d'une maladie dont seraient aisément guéris des hommes d'un tempérament robuste.

A une époque comme la nôtre, c'est-à-dire dans le temps où nous vivons, les catholiques sont plus persécutés qu'à d'autres époques, ils ont donc plus besoin des secours du Saint-Esprit, pour rester fidèles à Jésus-Christ et à son Eglise ; c'est ce que l'on entend en disant que la foi et la morale courent de grands dangers.

On donne un parrain ou une marraine au nouveau confirmé pour les mêmes raisons qu'au Baptême.

E. LASFARGUES,

Prêtre de la Cong. des FF. de St-Vincent de Paul.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Grammaire pratique

XXIX. Les modes du verbe.—Le Subjonctif.—Il y a encore un autre *mode du verbe* que vous employez pour exprimer un désir, une crainte, une volonté, une croyance ou un doute ; pour exprimer enfin que le verbe se rapporte à quelque chose qui n'est pas très positif.

Vous dites par exemple :

Je ne pense pas qu'il *pleuve* ce soir.

Croyez-vous que votre frère *revienne* bientôt ?

Je craignais que la rivière (ne) *débordât*.

Je voudrais qu'on me *rendît* mon livre.

Dans chacune de ces phrases il y a deux verbes : dans la première phrase, les verbes *penser* et *pleuvoir*. Le verbe *penser* est à l'indicatif. Accompagné de petits mots *ne, pas*, il dit qu'il y a ici quelque chose que vous ne pensez pas ; mais quelle est cette chose ? le verbe *pleuvoir* le fait connaître : Vous ne pensez pas qu'il *pleuve*. Ce second verbe n'est pas à l'indicatif, parce que l'indicatif exprime nettement que l'action se fait ou ne se fait pas ; tandis que dans ces mots : *qu'il pleuve*, il y a un doute ou une crainte. Etudiez ainsi les autres phrases.

Ce mode du verbe qui exprime une action sans l'affirmer, avec un certain doute, se nomme le *subjonctif*.

Un signe vous aidera à le reconnaître ; c'est qu'il est presque toujours accompagné du mot *que*. Remarquez-le dans les phrases citées plus haut, et dans celles-ci :

Qu'il paraisse !

C'est-à-dire : je souhaite qu'il paraisse.

Qu'on finisse ce tapage !

C'est-à-dire ; je demande qu'on finisse ce tapage.

Il y a des cas où le verbe est précédé du mot *que*, sans être cependant au mode subjonctif, comme dans cette phrase :

Je suis sûr *qu'il* viendra,

C'est à vous à distinguer ces cas qui appartiennent à l'indicatif, de ceux où il y a doute, crainte, ou désir, comme dans :

" Je désire *qu'il* vienne "

où le verbe est bien au mode subjonctif.

QUESTIONNAIRE

Comment nomme-t-on le mode du verbe qui exprime l'action avec une idée de doute, de crainte, de désir ?

Le verbe au subjonctif est-il ordinairement accompagné d'un autre verbe ?

Quel autre mot l'accompagne ordinairement et peut aider à reconnaître le mode ?

EXERCICE

Indiquer les verbes au mode subjonctif dans les phrases suivantes :

Je désire que vous vous instruisiez et que vous deveniez capable d'être utile.—Il craint qu'on ne lui fasse des reproches.—Je souhaite que le beau temps vienne bientôt, afin que nous puissions faire des promenades dans la campagne.—Qu'on aille, dit le chevalier, chasser des chevreuils dans la forêt ; qu'on pêche des poissons dans les étangs ; qu'on apporte des provisions de toutes sortes. Qu'on orne la salle de feuillage et de fleurs ; qu'on invite des chanteurs et des harpistes ; qu'on apprête enfin un somptueux banquet, une fête joyeuse et splendide.—Nous doutons qu'il arrive à l'heure. Allez le chercher ; dites-lui qu'il se hâte. Qu'il amène avec lui son petit frère.—Il n'est pas probable que les pêcheurs rentrent au port avant la nuit ; le vent leur est

contraire, et je ne crois pas qu'il change.—Le messenger que nous avons envoyé n'est pas revenu ; on craint qu'il ne se soit égaré, ou que l'orage ne l'ait surpris en route.—Quand vous marchez dans les marais, prenez garde que le sol détrempé ne cède sous vos pieds, et que vous ne vous embourbiez dans le limon.

Indiquer en outre le temps, la personne, le nombre du verbe, le sujet, et, quand il y a lieu, l'objet de l'action.

Elocution et orthographe

DICTÉES

I

LA CHÈVRE

La chèvre est un animal *ruminant*. Elle se *familiarise* aisément quand on la caresse. Elle ne craint pas les grandes chaleurs ; mais elle est sensible au froid. Elle est *capricieuse* et *vagabonde*, mais sobre et facile à élever. On l'appelle la *vache du pauvre*.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—Comment appelle-t-on le petit de la chèvre ; (*chevreau*) ; une petite chèvre ? (*chevrette*) ; celui qui garde les chèvres ? (*chevrier*).—Qu'est-ce que le *chèvre-feuille* ? —un *cabri* ? Rapprocher *cabriole*.—Un animal *ruminant* : qu'est-ce ? Citez des animaux ruminants.—Se *familiarise*, *capricieuse*, *vagabonde*, *sobre* ; expliquer ces termes en rapprochant des mots de même famille.—Comment la chèvre est-elle la *vache du pauvre* ?—Etudier quelques mots à terminaison *esse* : *caresse*, *paresse*, *richesse*, *adresse*, *sécheresse*...

GRAMMAIRE.—Mettre la dictée au pluriel, d'abord oralement, puis par écrit.—Distinguer les noms d'avec les adjectifs en les relevant séparément.

II

LE NUAGE

—Que fais-tu, joli nuage rose ?—Je remplis la fontaine que le vent d'est a tarié ; je rends la vie à la plante que des souffles brûlants ont desséchée ; je féconde le sillon du laboureur.

Et puis, enfant, ma mission est remplie, mais je disparaîs sans regret, parce que j'ai passé en faisant le bien.

A. DUBOIS.

ÉTUDE DU TEXTE.—Faire raconter oralement cette fable.—Qu'est-ce qu'une fable ? Quels sont les personnages ? (un enfant et le nuage)—Y a-t-il des nuages roses ? D'où vient cette couleur rose ? —Expliquer : *je remplis la fontaine*, —de quelle manière ? —Le vent d'est : montrez l'est, l'ouest, le sud, le nord.—*A tarié* : il l'a mise à sec, elle ne coule plus.—Expliquer : *je rends la vie*.—*Les souffles* : les vents.—*Je féconde*, je rends fertile, en faisant croître les plantes, mûrir les fruits.—Qu'est-ce qu'un *sillon* ? Avec quoi trace-t-on les *sillons* ?—Sa mission finie, le nuage disparaît *sans regret*, pourquoi ?—Les applications de cette fable sont faciles à faire.

VOCABULAIRE.—Mots à rapprocher et à opposer : joli, vilain ; —vie, mort ; —regret, satisfaction.—Mots formés avec les suivants : *nue*, nuée, nuage, nuageux ; —*plante*, plantation, planter, planteur ; —*sillon*, sillonner ; —*mission*, missionnaire ; —*regret*, regretter, regrettable. Placer ces mots dans des phrases.

GRAMMAIRE.—Conjuguer interrogativement le verbe *faire* au présent de l'indicatif.—Chercher les mots invariables.—Analyser : *je féconde le sillon du laboureur*.

EXERCICES D'INTELLIGENCE ET D'INVENTION

I

Les noms suivants ayant été dictés dans un ordre arbitraire, l'élève les rangera dans deux colonnes.

1° *Objets en cuir*.—Un portefeuille.—Une bride.—Une botte.—Une bottine.—Une ceinture.—Une selle.—Une courroie.—Une valise.—Un soulier.—Une gibecière.

2° *Objets en bois*.—Un banc.—Une règle.—Une chaise.—Une porte.—Une table.—Une commode.—Une solive.—Une baguette.—Une planche.

Récitation

PETITE MÈRE

La nuit, lorsque je sommeille,
Qui vient se pencher sur moi ?
Qui sourit quand je m'éveille ?
Petite mère, c'est toi.

Qui, me montrant comme on aime,
Sans cesse pensant à moi,
Me chérit plus qu'elle-même ?
Petite mère, c'est toi.

Quand te viendra la vieillesse,
A mon tour, veillant sur toi,
Qui te rendra ta tendresse ?
Petite mère, c'est moi.

Mme Sophie HUE.

QUESTIONS.—Qui veille sur vous pendant la nuit ? Qui vous sourit à votre réveil ? Qui vous aime le plus tendrement ? Que devez-vous à votre mère ? Quand pourrez-vous lui rendre les soins qu'elle a maintenant pour vous ?

COURS MOYEN

Rédaction

LETRE DE JOSEPH À SON ONCLE

CANEVAS.—C'est le moment des semences... Le père de Joseph est saisi par les douleurs rhumatismales... Joseph, au nom de sa mère, prie son oncle de venir prendre la direction de la maison... et d'arriver avec sa famille... Finale affectueuse et pleine d'espérance...

DÉVELOPPEMENT

L... , le 5 mars 1902.

Mon cher oncle,

Au moment où les semences réclament le plus d'activité à la ferme, mon pauvre père vient d'être repris par ses douleurs de rhumatisme ; vous n'imaginerez pas le mauvais sang qu'il se fait d'être cloué sur son fauteuil quand sa présence aux champs serait si nécessaire. Pour calmer son tourment ma mère m'a chargé de vous écrire pour vous demander de venir prendre la surveillance de nos travailleurs. Connaissant votre bonté et votre complaisance, ma mère ne met pas en doute que vous arriverez, si vos affaires vous le permettent ; dans ce cas, elle vous prie d'amener ma tante et toute votre jeune famille ; ce sera une occasion de nous réunir et nous serons tous bien contents de votre visite.

En attendant que notre espoir se réalise, agréez, cher oncle, les plus affectueux compliments de

Votre respectueux neveu,

JOSEPH.

Idées et Grammaire

DICTÉES

I

L'INSTRUCTION AGRICOLE

On entend quelquefois les habitants des campagnes dire qu'il n'est pas besoin d'instruction pour cultiver la terre ; qu'il suffit d'avoir deux bons bras. C'est une grave erreur et l'une des causes de la décadence de notre agriculture. En effet, l'agriculture est une science complexe qui exige des connaissances variées et approfondies.

Elle a ses lois, ses principes, qu'un bon cultivateur ne doit pas ignorer, s'il veut que la terre le rémunère de ses peines. L'agriculture ne consiste pas seulement dans la pratique routinière, dans l'exécution machinale de certains travaux. Ce n'est pas tout, pour bien labourer, de vouloir diriger la charrue, il faut savoir quelle est la charrue qui convient au sol, le nombre de labours à faire, quelle profondeur on doit leur donner et bien d'autre chose encore qu'il faut apprendre.

O. PAVETTE.

QUESTIONS.—Que faut-il pour faire un bon agriculteur ? En quoi consiste l'agriculture ? Quelle est l'une des principales causes de la décadence de l'agriculture ?—Recherchez et analysez les adjectifs déterminatifs.—Que signifie le mot complexe ?—Dites la nature des propositions contenues dans la dictée.

II

UTILITÉ DES FORÊTS

La véritable valeur des forêts, ce qui leur donne un juste droit à notre considération, ce n'est pas autant leur *capacité productive*, quelque grande qu'elle puisse être, que le pouvoir qu'elles ont de protéger la surface du sol, de régler le cours des rivières, de modifier la température et de retenir, d'*emmagasiner* les eaux de pluie après qu'elles sont tombées. Elles empêchent l'eau de s'écouler trop rapidement sur la surface de la terre ; elles alimentent les sources, elles retardent la fonte des neiges, elles *restreignent* l'évaporation et maintiennent l'égalité de température, elles *mitigent* la violence des vents destructeurs, enfin elles retiennent le sol sur le penchant des montagnes escarpées et l'empêchent de se précipiter jusqu'au fond des vallées, entraînant avec lui toute la *matière organique* qui en fait la richesse.

ARTHUR BUIES.

EXPLICATIONS ET EXERCICES

Capacité productive : que veut dire l'auteur ? le prix du bois que les forêts produisent.—*qu'elle puisse être* : que représente le sujet *elle* ? capacité. Remplacez *puisse être* par un seul mot : qu'elle soit.—*emmagasiner* : expliquez la composition de ce mot : préfixe *en* (dans), *magasin* auquel on donne la terminaison *er* pour former le verbe.—*sont tombées* : accord avec le sujet *elles* (les eaux). Ce verbe peut-il se conjuguer avec *avoir* ? Oui, quand on veut peindre l'action : j'ai tombé en courant. La pluie a tombé pendant deux heures.—*fonte* : donnez des mots de la même famille : *fondre, fondeur, fonderie, fusion, fusible*, etc.—*restreignent* : donnez l'infin. prés.—*restreindre*

qui signifie retenir, empêcher le développement trop rapide ou trop étendu.—*mitigent* : adoucissent, (du latin *mitis*, doux).—*le sol* : mettez un équivalent. *la terre*.—*matière organique* : matière qui concourt à former les corps des plantes et des animaux, lesquels sont appelés *corps organiques* par opposition aux *corps inorganiques* données aux êtres qui n'ont pas la vie.—*en* : qu'est-ce que ce mot ? un pronom personnel (de lui, du sol) compl. déterm. de richesse.—S'il s'agissait d'une personne pourrait-on s'exprimer de la même manière ? Non, on emploierait l'adj. possessif : qui fait sa richesse.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

ENTRETIEN D'UNE GRAND'MÈRE AVEC SES PETITS-ENFANTS

Mes chers enfants, vous avez vu aujourd'hui une foule de bateaux à vapeur *monter* ou *descendre* le fleuve Saint-Laurent, tout près de terre, dans les roches, comme on dit en *cette paroisse* ; et pas moins de cinquante bâtiments, voiles toutes hautes et *déployées*, ont passé devant la maison dans le *cours* de la journée. Mais il n'en a par toujours été ainsi. Il y a de cela deux cent cinquante ans et plus, l'endroit où nous *veillons* en ce moment était tout-à-fait sauvage et inculte. Cette belle *grève* où vous aimez tant à courir, à bâtir de *petits fours* de sable, à construire de *petits magasins*, à allumer de grands feux le soir, surtout quand le temps est bien noir, *cette belle grève* était alors *tout ombragée* de grands arbres dont le frêne du jardin, haut de soixante pieds, peut

vous donner une idée. Dans ce temps-là, on ne voyait en ces lieux que des bêtes sauvages ; et Champlain, le fondateur de Québec, *énumère* parmi les *principales*, les élans, les loutres, les castors, les ours et les cerfs. Sur nos grèves *voltigeaient* une foule de gibiers tels que canards, sarcelles, bécassines, oies sauvages, outardes, et des alouettes en quantités innombrables.

HUBERT LARUE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES

Grand'mère : lorsque l'adjectif *grand* doit donner l'idée de primauté dans un nom composé on remplace l'e muet du féminin par une apostrophe : *grand'rue, grand'messe, grand'tante*, etc. ; au masculin on met un trait d'union : *grand-père, grand-oncle*, etc. — *petits-enfants* : les titres de parenté des descendants par rapport à leurs ascendants au second degré s'indiquent au moyen du mot *petit* joint au nom par un trait d'union : *petits-enfants, petite-nièce, petit-fils* ; l'expression *petits-enfants* indique les enfants par rapport à leur grand-père ou à leur grand'mère, *petits-enfants* indique des enfants qui sont *petits*. — *monter ou descendre* : quand ces verbes signifient *porter en haut* ou *porter en bas*, ils sont transitifs et ont un complément direct. — *cette paroisse* : il s'agit ici d'une des paroisses situées à quelques lieues en bas de Québec sur la rive droite du St-Laurent. — *déployées* : remplacez par un synonyme : — *étendus*. — *cours* ; donnez les hononymes : *cour, court* puis le verbe *courir* aux formes *cours, cour, coure, coures*. — *veillons* : signifie ici *passons la*

veillée, la soirée. — *grève* : rivage plat. Ce mot signifie aussi l'acte de *désertier l'ouvrage tous ensemble* pour imposer des conditions au patron. — de *petits fours, de petits magasins* : l'article indéfini *des* est remplacé par *de* devant un adjectif, à moins que l'on ne veuille insister pour faire remarquer le pluriel. Il ne faut pas donner à cette règle une importance trop grande, qu'elle n'a pas. — *cette belle grève* : pourquoi cette répétition ? pour éviter que le *sujet* soit trop éloigné du verbe par les nombreux compléments intercalés entre les deux. — *dont* : que remplace ce pronom ? *des* (de les) *arbres*. La fonction de ce mot ? complément déterminatif de *idée* à la fin de la phrase. — *énumère* : nomme les unes après les autres. — *principales* : épelez ce mot aux quatre formes qu'il peut avoir en y joignant des noms qui amènent les quatre cas : *le repas principal, l'affaire principale, les faits principaux, les principales accusations*. — *voltigeaient* : pourquoi le pluriel ? le sujet est *gibiers* complément du collectif partitif

ANALYSE. — *Cette belle grève était alors ombragée de grands arbres dont le frêne du jardin, haut de soixante pieds, peut vous donner une idée.*

deux propositions : une *principale* :

Cette belle grève était alors ombragée de grands arbres ;
une *complétive* du mot *arbres* :

dont le frêne du jardin..... peut vous donner une idée.

GRÈVE, sujet de *était*. — OMBRAGÉE, attribut de *grève*. — ARBRES, compl. déterm. de *ombragée*. — DONT, compl. déterm. de *idée*. — FRÊNE, sujet de *peut*. — HAUT, adj. qual., compl. explic. de *frêne*. — PIEDS, compl. déterm. de *haut*. — VOUS (à vous), compl. indir. de *donner*. — DONNER, compl. dir. de *peut*. — IDÉE, compl. dir. de *donner*.

II

ENTRETIEN D'UNE GRAND'MÈRE AVEC SES PETITS ENFANTS (suite)

Ces oiseaux de *tous genres* faisaient les délices des chasseurs de ces temps éloignés, c'est-à-dire, des Hurons, des Algonquins, des Montagnais et d'autres sauvages, qui étaient alors les seuls habitants du pays.

Sur l'eau, pas un seul bâtiment ; mais, de temps à autre, on voyait passer quelques frères canots d'écorce montés par des sauvages vêtus des costumes les plus bizarres. Souvent encore, dans mes longues rêveries, j'aime à me représenter ces légères embarcations abordant dans quelques-unes des anses de notre belle plage, dans celle surtout où vous aimez tant à vous baigner, à cause du sable fin qui la tapisse. Il me semble voir les sauvages, tirer leurs canots sur la grève, aller dans la forêt, à dix pas du fleuve, pour y couper à l'aide de leurs haches de pierre, les grosse branches de frêne qui doivent servir d'appuis à leurs tentes. Je crois voir les femmes courir en toute hâte à la lisière du bois, pour y déployer les boulevaux de ces écorces flexibles avec lesquelles elles se hâtent de recouvrir cette primitive charpente, pendant que les enfants enlèvent aux pins et aux sapins ces verts rameaux qui doivent joncher le sable de la tente, et leur servir à la fois de sièges et de lits.

HUBERT LARUE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES

Tous genres : au pluriel parce qu'on veut attirer l'attention sur le *grand nombre* de genres.— *sur l'eau, pas un seul bâtiment* : que manque-t-il ? le *verbe* et le *sujet* : on ne voit pas.— *frères* : faibles.— *embarcations* : nommez différentes embarcations : une chaloupe, un canot, un bateau, etc.— *anses* : courbe faite par l'eau qui entre dans les terres, par analogie de forme on dit *anse de panier*.— *celle* : que représente ce pronom : *anses*. Pourquoi alors le singulier ? on a seulement en vue l'anse où les enfants aiment à se baigner.— *Il me semble* : détruisez la forme impersonnelle : *je crois*.— *tirer... aller* : Ces deux infinitifs avec leurs compléments forment de véritables propositions com-

plétives : *qui tirent* leurs canots... *qui vont* dans la forêt.— *doivent* : donnez les temps primitifs : *devant* ; *dû, due* ; *je dois, dois, doit* ; *je dus, dus, dut, dûmes, dûtes, durent* ; *je devrai, devras, devra, devrons, devrez, devront* ; irrégularité : que *je doive, que tu doives, qu'il doive...* qu'ils *doivent*.— *en toute hâte* : donnez un équivalent : très vite, à la hâte, avec empressement.— *lisière* : bord qui retient de chaque côté le tissu d'une étoffe. Par figure, le *bord* de la forêt.— *primitive* : sans art, sans aucune application des principes de l'art de construire.— *joncher* : couvrir comme des *joncs* fauchés.

Relever 1° tous les noms sujets.— *oiseaux, enfants,*

2° tous les noms compl. direct.— *délices, bâtiment* (c. d. de *voyait* s.—ent.), *canots, embarcations,* etc.

3° tous les noms compléments indirects.— *sauvages, costumes, forêt, appuis, écorces,* etc.

4° tous les noms complément circonstanciels.— *cau, rêveries, anses, grève, pas, aide, lisière,* etc.

5° tous les noms compléments déterminatifs.— *genres, chasseurs, temps, Hurons, Algonquins, Montagnais, Sauvages,* etc.

ANALYSE.— *De temps à autre, on voyait passer quelques frères canots d'écorce montés par des sauvages vêtus des costumes les plus bizarres.*

Une seule proposition principale.

sujet : on.

Verbe : voyait.

Compl. dir : quelques frères canots, etc.

Compl. circ. : de temps à autre.

DE TEMPS À AUTRE, loc. adv., compl. circ. de *voyait*.— PASSER, équivaut à *qui passaient*, complétive explic. de *canots*.— ÉCORCE, compl. déterm. de *canots*.— MONTÉS, compl. expl. de *canots*.— SAUVAGES, compl. indir. de *montés*.— VÊTUS, compl. expl. de *sauvages*.— LES PLUS, loc. adv. modifie *bizarres*.

Rédaction

LE PÈRE ET L'ENFANT

CANEVAS.— Promenade d'un père et de son enfant dans un jardin... Réflexions et questions de l'enfant... Réponse du père... Application à lui-même...

DÉVELOPPEMENT

Un père de famille se promenait avec son fils dans un jardin solitaire. Ils admiraient ensemble les arbustes et les fleurs.

— Papa, demande l'enfant, pourquoi cet arbre est-il si droit ? — et il lui montrait un vigoureux cerisier — tandis que celui-ci, tout tordu, a ses feuilles à demi desséchées ? Et pourquoi de ces deux rosiers l'un est-il couvert de fleurs épanouies et l'autre maigre et dépouillé ?

— Mon enfant, répondit le père, tout dépend de la culture. Un arbre ne produit de beaux fruits que lorsqu'un jardinier expérimenté le taille à souhait et en chasse les insectes destructeurs. Ainsi en est-il des fleurs ; elles demandent des arrosages fréquents et exigent des soins délicats.

Toi aussi, mon enfant, tu réclames mes soins et ma vigilance, c'est avec une attention de tous les instants que je formerai ton âme à la vertu, afin que tu puisses un jour te montrer comme un arbre couvert des plus beaux fruits."

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

Questionnez les élèves à tour de rôle ; ne permettez pas aux élèves de répéter une question avant d'y répondre ; donnez à chaque élève un temps raisonnable pour trouver la réponse : énoncez vos questions brièvement, clairement et rapidement.

10 et 1 ?	10 et 11 ?	10 et 21 ?	10 et 31 ?	10 et 41 ?	10 et 51 ?
10 et 3 ?	10 et 13 ?	10 et 23 ?	10 et 33 ?	10 et 43 ?	10 et 53 ?
10 et 5 ?	10 et 15 ?	10 et 25 ?	10 et 35 ?	10 et 45 ?	10 et 55 ?
10 et 7 ?	10 et 17 ?	10 et 27 ?	10 et 37 ?	10 et 47 ?	10 et 57 ?
10 et 9 ?	10 et 19 ?	10 et 29 ?	10 et 39 ?	10 et 49 ?	10 et 59 ?
10 et 2 ?	10 et 12 ?	10 et 22 ?	10 et 32 ?	10 et 42 ?	10 et 52 ?
10 et 4 ?	10 et 14 ?	10 et 24 ?	10 et 34 ?	10 et 44 ?	10 et 54 ?
10 et 6 ?	10 et 16 ?	10 et 26 ?	10 et 36 ?	10 et 46 ?	10 et 56 ?
10 et 8 ?	10 et 18 ?	10 et 28 ?	10 et 38 ?	10 et 48 ?	10 et 58 ?

Une ménagère va au marché avec \$5 ; elle revient avec \$3.45. Qu'a-t-elle dépensé ?

Combien ai-je dépensé dans une semaine, si le lundi, j'ai dépensé 41 cts ; le mardi, 19 cts ; le mercredi, 25 cts ; le jeudi, 16 cts ; le vendredi, 62 cts ; le samedi, 10 cts ; et enfin le dimanche, 52 cts ?

On doit à une personne \$634 : on lui donne une 1ère fois \$275.40, et une 2e fois \$129.25. Que lui doit-on encore ?

Un maître maçon emploie pendant 8 jours 12 ouvriers, qu'il paie à raison de \$1.75 par jour. Quelle somme lui faudra-t-il pour payer tous les ouvriers ?

Un employé qui gagne \$600 par an, met tous les ans \$52.50 de côté et emploie le reste pour son entretien et celui de sa famille. Combien dépense-t-il par jour ?

Un ouvrier a fait dans une semaine de 6 journées, un ouvrage pour lequel on lui a donné \$3.75 en argent, et de la marchandise pour \$4.35. A combien a-t-on estimé sa journée ?

15 ouvriers ont fait dans 8 jours 720 verges d'un certain ouvrage. Combien chaque ouvrier en a-t-il fait par jour ?

PROBLÈMES D'ADDITION, DE SOUSTRACTION, DE MULTIPLICATION

ET DE DIVISION

42. On veut partager \$324.50 entre 4 personnes, de manière que la 1re ait \$8 de plus que la 2e, celle-ci \$12 de plus que la 3e, et la 3e \$17.50 de plus que la 4e. Quelle sera la part de chaque personne ?

43. Dans un atelier, il y a 25 ouvriers, payés les uns à raison de 60 cts par jour, et les autres à raison de 75 cts. Le samedi soir, il a été déboursé pour la paye de la semaine une somme de \$97.20. Combien y a-t-il d'ouvriers de chaque catégorie ?

44. Une pièce d'étoffe de 32 verges a coûté \$25.60. On en prend 8 verges pour faire une robe, on emploie en outre 3 verges de doublure à 23 cts la verge, et on paye à la couturière \$2.25 de façon. Trouvez le prix de la robe.

45. Un marchand a acheté 72 verges de drap. En revendant 15 verges pour \$48.75, il gagnerait 45 cts par verge. Combien lui ont coûté les 72 verges ?

46. Un marchand a une pièce de drap de 25 verges qui lui coûte \$2.75 la verge, et sur laquelle il veut avoir un bénéfice de \$9.25. Il en vend 10 verges à \$3 la verge. Quel prix par verge devra-t-il faire payer le reste ?

Solutions :

42. La 3e personne a \$17.50 de plus que la dernière. La 2e, \$12 de plus que la 3e ou $\$12 + \$17.50 = \$29.50$ de plus que la dernière. La 1ère \$8 de plus que la seconde ou $\$8 + \$12 + \$17.50 = \37.50 de plus que la dernière. En retranchant ce que ces 3 personnes ont de plus que la dernière ou $\$17.50 + \$29.50 + \$37.50 = \84.50 de \$324.50 nous aurons 4 parts égales ou $\$324.50 - \$84.50 = \$240$; $\$240 \div 4 = \60 pour la dernière; $\$60 + \$17.50 = \$77.50$ pour la 3e; $\$77.50 + 12 = \89.50 pour la 2e; $\$89.50 + \$8 = \$97.50$ pour la première.

43. Pour une semaine, ou 6 jours de travail, on paie \$97.20; donc, pour 1 jour on paie $\$97.20 \div 6 = \16.20 . En supposant les 25 ouvriers payés à 60 cts par jour, la dépense d'un jour serait de $60 \text{ cts} \times 25 = \15 . On a donc $\$16.20 - \$15 = \$1.20$ à répartir entre les ouvriers qui reçoivent 75 cts, c'est-à-dire 15 cts en plus. Donc il y aura autant de ces ouvriers que 15 cts sera contenu de fois dans \$1.20 ou $\$1.20 \div .15 = 8$. Il y a donc 8 ouvriers à 75 cts et $25 - 8 = 17$ ouvriers à 60 cts.

44. Les 8 verges d'étoffe coûtent $(\$25.60 \times 8) \div 32 = 6.40$. La doublure coûte $23 \text{ cts} \times 3 = 69 \text{ cts}$. Donc le prix de la robe est de $\$6.40 + \$.69 + \$2.25 = \9.34 .

45. Le bénéfice sur les 15 verges est de $15 \times 45 \text{ cts} = \6.75 . Donc les 15 verges lui ont coûté $\$48.75 - \$6.75 = \$42$; 72 verges ont coûté $(42 \times 72) \div 15 = \201.60 .

46. Le prix d'achat a été de $\$2.75 \times 25 = \68.75 . Le prix de vente sera donc $\$68.75 + \$9.25 = \$78$. 10 verges ayant été vendues $\$3 \times 10 = \30 , le reste devra donc être vendu $\$78 - 30 = \48 . Chacune des 15 verges restantes sera donc vendue $\$48 \div 15 = \3.20 .

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

25. Deux ouvriers travaillent ensemble, mais le salaire journalier du 2e n'est que les $\frac{2}{3}$ de celui du premier. Au bout d'un certain temps, le premier a reçu \$10.80, et le 2e qui a travaillé 4 jours de plus que le premier, a reçu \$11.52. On demande : Quel était le salaire journalier de chacun des deux ouvriers ? 2e Le nombre de journées de chaque ouvrier ?

26. Un ouvrier fait en 7 jours ce qu'un autre fait en 9 jours. On leur donne un travail estimé \$84. Au bout de 18 jours de travail commun, le second tombe malade et le premier achève l'ouvrage en 28 jours. Que revient-il à chacun sur les \$84.

27. La farine absorbe pendant le pétrissage les $\frac{29}{100}$ de son poids d'eau. Une partie de cette eau s'évapore pendant la cuisson; de sorte que 29 livres de pâte ne donnent que 25 livres de pain.

D'après cela, combien faut-il de farine pour faire 190 livres de pain ?

28. Les $\frac{2}{3}$ d'une pièce de drap coûtent le même prix que les $\frac{3}{8}$ d'une pièce de soie de même longueur; le drap vaut \$1.80 la verge et la pièce de

soie coûte \$60. Faites connaître : 1. la longueur totale des deux pièces d'étoffe, sachant qu'elles sont de la même longueur ; 2. le prix de la verge de soie ; 3. le prix de la pièce de drap.

29. Une marchande a acheté 372 verges de dentelle au prix de .47 cts., la verge. Elle en vend 214 verges avec un bénéfice de $\frac{1}{5}$ sur le prix d'achat ; mais elle est obligée de céder le reste à perte. Cependant, la vente terminée, il lui reste un bénéfice de \$14.84. On demande les deux prix de vente de la dentelle.

Solutions :

25. Si le deuxième ouvrier n'avait pas travaillé plus longtemps que le premier, il aurait reçu les $\frac{4}{5}$ de \$10.80 = \$8.64.

Donc le montant de 4 de ses journées de travail s'élève à \$11.52—8.64 = \$2.88, et par suite son salaire journalier est de $\$2.88 \div 4 = .72$ cts, tandis que celui du premier est de .72 cts., $\div \frac{5}{4} = .90$ cts. ; d'où il suit que le premier a travaillé pendant $10.80 \div .90 = 12$ jours et le second pendant $11.52 \div .72 = 16$ jours.

26. Puisque en 7 jours le premier ouvrier fait le même travail que le second en 9 jours, 18 journées de ce dernier équivalent à $(18 \div 9) \times 7 = 14$ journées du premier.

Donc le premier seul aurait mis pour exécuter l'ouvrage entier 14 jours + 18 jours + 28 jours = 60 jours. Et comme il a seulement travaillé pendant 18 + 28 jours, c'est-à-dire pendant 46 jours, il doit recevoir $(\$84 \div 60) \times 46 = \64.40 . Par conséquent il revient au second $\$84 - \$64.40 = \$19.60$, ou : $(\$84 \div 60) \times 14 = \19.60 .

27. 50 livres de farine fournissent 50 livres + 29 livres = 79 livres de pâte. Puisque 29 livres de pâte ne donnent que 25 livres de pain, la pâte perd les $\frac{4}{29}$ de son poids pendant la cuisson ; ainsi donc les $\frac{25}{29}$ du poids de la pâte (ce qui reste après déduction des $\frac{4}{29}$) représente le poids du pain. $\frac{25}{29}$ de 79 livres de pâte donnera le poids de la quantité de pain faite avec 79 livres de pâte, ou avec 50 livres de farine = $\frac{1975}{29}$ livres ; pour 1 livre de pain il faudra $50 \div \frac{1975}{29}$ livres de farine ; 190 livres de pain = $(50 \div \frac{1975}{29}) \times 190 = (50 \times 190 \times 29) \div 1975 = 139$ et $\frac{39}{79}$ livres de farine. Rép.

28. $\frac{2}{3} = \frac{3}{5}$; $\frac{1}{3} = \frac{3}{5} \div 2$; $\frac{3}{3} = (\frac{3}{5} \div 2) \times 3 = \frac{9}{10}$; ainsi la pièce de drap coûte les $\frac{9}{10}$ du prix de la pièce de soie, c'est-à-dire les $\frac{9}{10}$ de \$60 = \$54 prix de la pièce de drap. $\$54 \div 1.80 = 30$ verges dans la pièce de drap et dans la pièce de soie. $\$60 \div 30 = \2 , le prix d'une verge de soie.

29. $214 \times .47 = \$100.58$; $100.58 + \frac{1}{5}$ de $100.58 = \$120.696$ prix de vente des 214 verges. $372 \times .47 = \$174.84$ le prix d'achat des 372 verges de dentelle. $\$174.84 + \$14.84 = \$189.68$, montant que la vente des 372 verges a rapporté. $372 - 214 = 158$ verges vendues à perte. $\$189.68 - \$120.696 = \$68.984$. Prix des 158 verges vendues à perte.

RÈGLES DE L'UNITÉ, PERCENTAGE, ETC.

31. Une marchande qui veut réaliser un bénéfice de 18% sur ses achats, a des robes qui lui reviennent à \$12 et \$15 la pièce. Un client lui achète 23 robes pour \$357.54. Combien la marchande a-t-elle livré de robes de chaque sorte ?

32. Un propriétaire emploie la neuvième partie de sa fortune pour acheter une maison ; avec le quart du reste, il achète un bois ; enfin, avec ce qui lui reste encore, il fait deux parts qui sont entre elles comme 2 et 3. La première de ces parts étant placée à 4% et la seconde à 5½%, il se fait un revenu annuel de \$1764. On demande quelles sont les sommes placées à 4% et à 5½%, la fortune entière et les prix de la maison et du bois.

33. Une personne, possédant un certain capital, en place les $\frac{7}{9}$ à 5%, pendant 3 ans, et le reste à 4% pendant le même temps. La différence des intérêts simples produit par les deux parties du capital est égale à \$337.77. Calculez la valeur de chacune des sommes placées, la première à 5% et la deuxième à 4%.

Solutions :

31. $\$357.54 \div 1.18 = \303 ce que les robes avaient coûté à la marchande. Si la marchande avait acheté les 23 robes à \$12 la pièce, elle aurait déboursé $23 \times \$12 = \276 ; mais elle a déboursé \$303, soit \$27 de plus, et cela, parce que, au lieu d'avoir acheté les 23 robes au prix de \$12 l'une, elle en a acheté un certain nombre à \$15 la pièce,

Chaque robe à \$15 au lieu de \$12 augmente la somme payée par la marchande de \$3. L'augmentation totale étant de \$27 il s'ensuit qu'il y avait autant de robes à \$15 qu'il y a de \$3 en \$27, soit 9. Réponse: 9 robes à \$15 et $23 - 9 = 14$ robes à \$12.

32. $\frac{9}{9} - \frac{1}{9} = \frac{8}{9}$; puisqu'il dépense $\frac{1}{4}$ de $\frac{8}{9}$ il lui reste les $\frac{3}{4}$ de $\frac{8}{9} = \frac{6}{9} = \frac{2}{3}$ qu'il place à intérêt. Des $\frac{2}{3}$ de sa fortune il fait deux parts qui sont entre elles comme 2 et 3, c'est-à-dire que sur 5 parts il en place 2, soit les $\frac{2}{5}$ de $\frac{2}{3} = \frac{4}{15}$, à 4%, et 3 parties, soit les $\frac{3}{5}$ de $\frac{2}{3} = \frac{6}{15} = \frac{2}{5}$ de sa fortune, à 5½%. Soit \$1 sa fortune entière; $\frac{4}{15}$ de \$1 ont été placés à 5% et $\frac{2}{5}$ de \$1 ont été placés à 5½%.

$\frac{4}{15} \times \$1 \times .04 = \frac{16}{15}$, l'intérêt rapporté par la somme placée à 4%.

$\frac{2}{5} \times \$1 \times .05\frac{1}{2} = \frac{11}{5}$ l'intérêt que rapporte la somme placée à 5½%.

$\frac{16}{15} + \frac{11}{5} = \frac{49}{15}$ les intérêts que rapportent les deux sommes placées à intérêt. L'intérêt total étant de \$1765, il s'ensuit que la fortune entière se composera d'autant de fois \$1 qu'il y a de fois $\frac{49}{15}$ dans \$1764. $\$1764 \div \frac{49}{15} = \54000 , la fortune entière. $\frac{1}{9}$ de \$54000 = \$6000, le prix de la maison. $\$54000 - \$6000 = \$48000$, ce qui reste après l'achat de la maison.

$\frac{1}{4}$ de \$48000 = \$12000, le prix du bois. $\$48000 - \$12000 = \$36000$, la somme dont il fait deux parts pour les placer à intérêt.

$\frac{2}{5}$ de \$36000 = \$14400, placé à 4%.

$\frac{3}{5}$ de \$36000 = \$21600, placé à 5½%.

33. Pour 3 ans la différence est de \$337.77 ; pour un an la différence sera le $\frac{1}{3}$ de \$337.77, soit \$112.59.

Soit \$1 le capital total ; $\frac{7}{9}$ de \$1 à 5% = $\frac{35}{9}$.

Le reste $\frac{2}{9}$ de \$1 à 4% = $\frac{8}{9}$.

$\$. \frac{35}{9} - \frac{8}{9} = \$. \frac{27}{9} = \$.03$, la différence qu'il y aurait entre les intérêts si la somme entière eût été de \$1.

$\$112.59 \div \$.03 = \$3753$, la somme entière ; $\frac{7}{9}$ de \$3753 = \$2919, la somme placée à 5% ; $\frac{2}{9}$ de \$3753 = \$834, la somme placée à 4%.

ALGÈBRE

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

65. Un domestique gagne par an \$120 et sa livrée. Il quitte sa place à la fin du 7^{ième} mois ; il reçoit \$60 et garde sa livrée. Combien vaut la livrée ?

66. Dans une école si on met 9 élèves par banc, 3 élèves n'ont pas de place ; si on met 10 élèves par banc, il restera 5 places vides au dernier banc. Combien y a-t-il d'élèves et de bancs ?

Solutions :

65. Soit x le prix de la livrée.

$120 + x$ ce qu'il gagne dans 1 année

$7(120 + x) \div 12$ ce qu'il gagne en 7 mois.

$$\text{Mais } \frac{840 + 7x}{12} = 60 + x$$

$$840 + 7x = 720 + 12x$$

$$7x - 12x = 720 - 840$$

$$-5x = -120$$

$$x = 24 \text{ Rep.}$$

66. Soit x le nombre de bancs

Alors $9x + 3$ le nombre d'élèves, ou encore

$$10x - 5$$

$$10x - 5 = 9x + 3$$

$$10x - 9x = 3 + 5 = 8$$

$$x = 8. \text{ Le nombre de bancs. Rép.}$$

$$9x + 3 = (9 \times 8) + 3 = 75. \text{ Le nombre d'élèves. Rép.}$$

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

AU TABLEAU D'HONNEUR

LISTE DES INSTITUTEURS ET DES INSTITUTRICES QUI ONT OBTENU DES GRATIFICATIONS
POUR LEURS SUCCÈS DANS L'ENSEIGNEMENT PENDANT
L'ANNÉE SCOLAIRE 1901-1902.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR T. BEAULIEU

M. J.-B.-R. Fortin, Trois-Pistoles No 1 ; Mlles : Maria Marquis, Cacouna, village ; Marie Vaillancourt, St.-Arsène ; Cénéville Rioux, Ste.-Rose-du-Dégelé ; Marie-Antoinette Chamberland, St.-Louis de Ha ! Ha ! ; Alice Gagné, St.-Louis de Ha ! Ha ! ; Flavie Beaulieu, Notre-Dame du Lac ; Mme Adélie Damour, St.-Jean-de-Dieu ; Mlles : Emila Hudon, Trois-Pistoles No 1 ; Marianne Ouellet, Notre-Dame des Sept-Douleurs ; Marie-Louise Michaud, L'Isle Verte ; Florida Langlais, Cacouna, paroisse ; Marie-A. Leblond, St.-Simon ; Rose-de-Lima Paradis, Ste.-Françoise ; Héloïse Plourde, Notre-Dame-du-Lac ; Henriette Boucher, Notre-Dame-du-Lac.

RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR D. BÉGIN

Mlles : Octavie Lepage, St.-Benoit-Labre ; Ida Côté, St.-Jérôme-de-Matane ; Laurentine Langlais, Ste.-Flavie ; Rose-de-Lima Lévêque, Causapscal ; Marie-Louise Mercier, Cedar-Hall ; Marie-Louise Michaud, Ste.-Angèle ; Adèle Dastous, Ste.-Cécile-du-Bic ; Marie-Anne Lebel, St.-Octave ; Emma Quimper, St.-Ulric ; Marie-Anne Lebel, St.-Octave ; Marie-Louise Bossinotte, Rimouski (paroisse) ; Victoria Pelletier, Saint-Joseph ; Marie-Philomène Picard, Ste.-Angèle ; Marguerite Beaulieu, St.-Benoit-Labre ; Marie-Louise Madore, Ste.-Anne, Pointe-au-Père ; Philomène Dechamplain, Ste.-Anne, Pointe-au-Père ; Georgianna Soucy, St.-Valérien. — (*A suivre.*)

Distribution gratuite de " Mon Premier Livre "

La circulaire suivante sera incessamment adressée aux Secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires :

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

QUÉBEC, 25 avril, 1902.

MONSIEUR,

A la demande de l'honorable Secrétaire de la Province, j'ai l'honneur de vous informer que, comme l'année dernière, le gouvernement distribuera gratuitement *Mon Premier Livre* aux municipalités scolaires ainsi qu'aux couvents et écoles indépendantes qui m'en feront la demande d'ici au quinze août prochain.

Vous voudrez bien mentionner le nombre de volumes de la *première partie* et le nombre de volumes de la *seconde partie* dont vous aurez besoin pour vos classes, et indiquer le nom de la station de chemin de fer ou du quai où vous désirez que la caisse de livres soit adressée.

C'est l'intention du gouvernement de donner des exemplaires neufs de *Mon Premier Livre* aux nouveaux élèves et de laisser entre les mains des premiers possesseurs ceux qui ont servi l'an passé.

Lorsque vous m'enverrez votre demande, veuillez avoir la complaisance de répondre aux questions suivantes :

1° *Mon Premier Livre* a-t-il été en usage dans toutes les écoles de votre municipalité ?

2° Quelle est le nombre d'exemplaires de *Mon Premier Livre* (1ère et 2ème partie) distribués dans vos écoles en état de servir aux élèves durant la prochaine année scolaire ?

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

BOUCHER DE LA BRUERE,

Surintendant.

Une belle œuvre

Les institutrices, anciennes élèves des Ursulines, sont invitées à adresser une offrande destinée à l'achat d'un orgue pour la nouvelle chapelle des Ursulines, à Melle Rivard, 8 rue du parloir, Québec.

BIBLIOGRAPHIE

Conférences et Discours de nos hommes publics en France, par George Bellerive, avocat, Québec. Volume très intéressant.

La Société de Rapatriement et de la Colonisation du Lac Saint-Jean. Rapport annuel présenté à l'assemblée générale, le 17 mars, 1902. Cette société est réellement très prospère et fait preuve de beaucoup d'activité.

Le Sténographe Canadien.—Un numéro spécial du *Sténographe Canadien* sera envoyé en plusieurs exemplaires à chaque secrétaire de municipalité scolaire, avec prière d'en remettre une copie à chaque école de leur arrondissement.

Ce numéro spécialement destiné au corps enseignant permettra à tous ceux et celles qui voudront bien y consacrer quelques heures, d'étudier le cours de sténographie, qui y sera donné. (Communiqué).

Histoire du Canada



Le R. P. Jean Dolbeau

Un des quatre Récollets qui vinrent au Canada en 1615; il demeura à Québec où il bâtit la première chapelle et célébra la première messe en 1615; il évangélisa les Montagnais et les Esquimaux, et, en 1618, il fit l'ouverture du premier jubilé en Canada; il périt à son retour en France en 1643.

Renseignements généraux

ABONNEMENT À " L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE "

Plusieurs de nos souscripteurs ont été fidèles à payer leur abonnement pour l'année courante se terminant le 30 juin prochain. Ceux qui ne se sont pas acquittés de ce devoir sont priés de faire parvenir \$1.25 au directeur de la revue, durant le mois prochain.

L'abonnement à *L'Enseignement Primaire* est payable d'avance ; nos abonnés voudront bien en prendre note et nous envoyer le montant de la souscription pour l'année 1902-1903 d'ici au premier août prochain. Qu'on veuille bien se rappeler que le montant d'une année d'abonnement est \$1.25 et non \$1.00. Nous n'acceptons pas de timbres-postes.

Recommandez vos lettres au bureau de poste.

ABONNEMENTS GRATUITS

Nous envoyons gratuitement *L'Enseignement Primaire* à plus de 500 personnes, à titre de gracieuseté. Nous tenons à dire que nous ne recevons absolument rien pour ces numéros et que nous ne sommes nullement obligé de les adresser gratuitement. Seules, les écoles sous contrôle ont droit à la revue.

L'an prochain, la liste des abonnements gratuits se réduira à celle qui suit : les écoles sous contrôle, les membres du Comité Catholique de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles, les députés de l'Assemblée législative, les journaux de la ville et de la campagne, les Principaux et les écoles annexes des Ecoles normales Laval et Jacques-Cartier.

Ceux qui, jusqu'ici, ont reçu la revue gratuitement et qui ne sont pas compris dans la liste ci-dessus, devront payer \$1.25 s'ils désirent la recevoir.

LE BUREAU CENTRAL

Tous les renseignements concernant les examens et les réclamations au sujet du programme d'études, etc., doivent être adressés à M. J.-N. Miller, Secrétaire du Bureau Central, au Parlement, Québec.

Nous attirons l'attention des aspirantes sur la lettre du secrétaire du Bureau Central, que nous publions dans la présente livraison.

ADRESSES POSTALES

Le directeur des postes, à Québec, a attiré notre attention sur le fait qu'un nombre considérable de lettres vont s'échouer, chaque année, au Bureau des *lettres mortes*, parce que le nom du comté n'est pas mentionné dans l'adresse.

Il se trouve plusieurs paroisses portant le même nom, et situées à une très grande distance. Une lettre adressée à l'une de ces paroisses sera inévitablement envoyée au hasard ; elle court grand risque d'aller *mourir* à Ottawa.

L'adresse d'une lettre ou d'un colis doit contenir le nom de la personne et ses titres, celui du bureau de poste et de la province, puis, le nom du comté où est situé le bureau.

" MON PREMIER LIVRE "

Les deux parties de cet ouvrage ne sont à vendre nulle part. Durant l'année, il nous est venu un grand nombre de demandes d'achat de *Mon Premier Livre*. Qu'on veuille donc se souvenir que cet ouvrage est la propriété du gouvernement. Les deux parties de ce manuel sont envoyées gratuitement aux municipalités scolaires, aux communautés religieuses d'hommes et de femmes, etc., qui en font la demande à l'honorable Surintendant de l'Instruction publique.

 Quelques livres approuvés par le Bureau Central

Organisation politique et administrative du Canada par C.-J. Magnan, prix, 25 cts l'exempl.—par la poste, 27 cts.

Tenue des livres, par J. Ahern, en Anglais et en français, prix 30 cts l'exempl.—par la poste 33 cts.

Tableau de prononciation latine, approuvé par Mgr l'Archevêque de Québec, prix, 10 cts l'exemplaire,— par la poste 11 cts.

Nouvelle Géographie, par J.-N. Miller, prix, 75 cts l'exempl., par la poste 82 cts. Cet ouvrage offre le plus grand intérêt à l'élève; c'est le plus beau modèle du genre que nous connaissions.

Manuel des Bienséances, par l'abbé Th.-G. Rouleau, Ptre; prix, 25 cts l'exempl.,— par la poste, 28 cts.

Recueil d'Histoire de France, d'Angleterre, du Canada, des Etats-Unis, par les Sœurs de la Providence, prix; 60 cts l'exempl.—par la poste 65 cts.

Style épistolaire, par l'auteur des Paillettes d'or; prix, 40 cts l'exemplaire,—par la poste, 43 cts.

Traité de pédagogie théorique et pratique, par l'abbé Th. G. Rouleau, ptre, etc., prix, 50 cts l'exemplaire,— par la poste, 53 cts.

Lois Scolaires par l'abbé Th.-G. Rouleau, Ptre.; prix: 10 cts. l'exemplaire.—par la poste 11 cts.

Questions et Réponses:—ANCIEN BUREAU: série complète des années 1894 à 1897 inclusivement; comprend 10 fascicules, prix, \$1.20; chaque fascicule, 15 cts.

Questions et Réponses:—Bureau Central: série complète des années 1898, 1899, 1900, 1901, prix \$1.00, par la poste \$1.05.

A l'avenir, nous n'expédierons aucun livre à crédit. Les frais de poste indiqués dans la liste des prix ci-dessus peuvent être envoyés en timbres postes; mais le montant de l'achat doit être envoyé par chèque ou bons de poste.

Nous prions ceux qui nous doivent de vouloir bien nous payer le plus tôt possible. Les demandes de livres doivent être adressées à Hormisdas Magnan, Boîte postale 162, Québec.

H. M.

 Constructions scolaires

A plusieurs reprises déjà, *L'Enseignement Primaire* a parlé des constructions scolaires. Nous avons même publié, naguère, une série de plans conformes aux données pédagogiques et aux règles de l'hygiène.

Depuis quelques années, un grand progrès s'est accompli en matière d'aménagement scolaire, mais, hélas! il reste encore beaucoup à faire.

Une des grandes difficultés qui se présentent aux municipalités et aux communautés, c'est le choix des entrepreneurs qui devront construire l'école, le couvent ou le collège.

Aujourd'hui, nous prenons la liberté d'annoncer quatre des plus importantes maisons de Québec, parmi celles que dirigent des entrepreneurs. Pour la *charpenterie* et la *menuiserie*, nous recommandons M. F. DE VARENNES, rue St. Olivier; pour la *plomberie*, la *ventilation*, l'*éclairage*, (au gaz et à l'électricité), appareils de chauffage, VANDRY & MATTE, coin des rues St-Jean et d'Youville; pour *peinturage* et *décorations*, (tapisserie, dorure, bronze, vitrage, peinture à fresque, miroirs), J. GAUTHIER & FRÈRE, 202, rue St-Joseph; pour la maçonnerie (pierre ou brique), EMILE CÔTÉ, 360, rue Richelieu. Ces quatre entrepreneurs sont parfaitement connus, et ils jouissent d'une excellente renommée comme ouvriers ainsi que d'un crédit considérable comme hommes d'affaires.

The Standard of the World

AMEUBLEMENT
SCOLAIRE

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciés.

Notre NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit

Notre nouveau bureau à table mobile sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

Canadian Office and School Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.

Références utiles

Librairie Sainte-Anne.— J.-A. Langlais & Fils, 177, rue St-Joseph, Québec.

A vendre à cette librairie :

L'assortiment le plus complet de livres classiques français et anglais, fournitures d'écoles, telles que crayons, plumes, encre, etc.

Livres blancs et blancs de toutes sortes pour Secrétaires de Municipalités scolaires et rurales.

Cartes géographiques par Dufour, Meissas, Johnson et autres.

Nous offrons de ce temps-ci un lot de 450 cartes géographiques à 50% et 60% de réduction

Grand choix de Globes terrestres, depuis 35 cts à \$15.00 chacun.

Propriétaires de la série de cahiers de calligraphie canadienne en 9 cahiers, méthode pratique pour apprendre à bien écrire. Cette série de cahiers a remporté le prix d'excellence à l'Exposition de Chicago en 1893.

Organisation Politique et Administrative du Canada par C.-J. Magnan, ouvrage recommandé par le Bureau Central des Examineurs catholiques.

Attention spéciale et satisfaction garantie aux commandes reçues par la malle. Toute demande de prix fournie avec promptitude.

La Revue Canadienne.— La plus ancienne publication du Canada et la Revue littéraire française la plus volumineuse de l'Amérique, 36 années de publication. Elle forme à la fin de l'année deux beaux volumes de près de 500 pages magnifiquement illustrés. L'abonnement n'est que \$2 par an. S'adresser au directeur-gérant de *La Revue Canadienne*, No. 290, rue de l'Université, Montréal. Ne pas oublier que les instituteurs et les institutrices de la campagne peuvent avoir un abonnement à moitié prix, un fonds étant à la disposition du Directeur de la Revue pour payer l'autre moitié.

Ed. Marcotte.— Imprimeur-Relieur et Papetier, 82 rue St-Pierre, Basse-Ville, Québec.

Impressions de toutes sortes, tels que livres, circulaires, en-têtes de comptes et de lettres, factums, catalogues, cartes d'affaires, programmes, menus, brochures et journaux illustrés.

Reliure : livre de comptes de toutes sortes, reliure de bibliothèque à des conditions faciles, cartes montées sur toile et vernies. Recherché pour éditions.

La Maison Marcotte relie *L'Enseignement Primaire* pour un grand nombre de municipalités.